



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 mars 2017

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance - Minute de silence

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 6 février 2017

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

**10.06** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504008

Adhérer au processus de certification du Mouvement Vélo Sympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement d'Outremont

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1175069002

Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme « Les Signalisations R.C. Inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 500 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2017 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.02** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1175078003

Autoriser le renouvellement du contrat avec la firme « ABC Environnement inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14128, ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 43 098,16 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour une durée de douze mois - Dépense assumée par la DGSRE

**20.03** Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1170465001

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 543,33 \$ taxes incluses pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just, majorant ainsi le contrat de Beaupré Michaud et Associés, Architectes de 120 361,58 \$ à 137 904,91 \$ taxes incluses - Dépense provenant du projet de legs du 375<sup>e</sup> Anniversaire de Montréal

**20.04** Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504001

Approuver le projet de convention par laquelle l'arrondissement confie la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures en 2017, 2018 et 2019 à Tennis Montréal – Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement

**20.05** Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504004

Approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Beaubien – Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement

**20.06** Entente

CA Direction des travaux publics - 1175078004

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504006

Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont – Autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017 – Dépense provenant du budget de fonctionnement

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011005

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017

### 30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011006

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2017

### 30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1177011004

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2017

### 30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489006

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2017

### 30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1175078007

Accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

### 30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504005

Autoriser le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017 – Dépense provenant du budget de fonctionnement

**30.07** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1172504009

Autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets pour le déjeuner du 32<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal – Dépense provenant du budget de fonctionnement

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695008

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333)

**40.02** Règlement – Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1175069003

Avis de motion - Agrandissement de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie - Modification de l'annexe « H » du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

**40.03** Règlement – Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1175069004

Avis de motion - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue localisée sur le côté sud de l'avenue Atlantic à l'ouest de la rue Hutchison - Modification de l'annexe « H » du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

**40.04** Règlement – Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695007

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)

**40.05** Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Cuisine de rue

**40.06** Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1176695005

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PTI 2017-2018-2019

**40.07** Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1176695002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont

**40.08** Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1176695004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)

**40.09** Règlement - Adoption

CA *Direction des travaux publics* - 1175069001

Adoption - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue localisée sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue McEachran et le boulevard Dollard - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

**40.10** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1172504007

Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux qui aura lieu le 9 avril 2017 de 12 h 30 à 13 h 15

**40.11** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1174328017

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe « B » du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites

**40.12** Règlement - Circulation / Stationnement

CM Direction des travaux publics - 1165069012

Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont

**40.13** Réglementation / Urbanisme / Démolition - Transformation

CM Direction des travaux publics - 1174328024

Informar le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

## **47 – Urbanisme**

**47.01** Plan d'implantation et d'intégration architecturale / Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328002

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 779, avenue Davaar - Demande de dérogation mineure relativement à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à un agrandissement du bâtiment principal

**47.02** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328001

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé aux 518 - 520, avenue Wiseman - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement au mur arrière du bâtiment principal

**47.03** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328009

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 780, boulevard Dollard (Collège Stanislas) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal sur la façade donnant sur le boulevard Dollard

**47.04** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328004

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 5287, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière ainsi qu'à la modification de l'apparence extérieure au mur avant

**47.05** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328006

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 35, avenue de la Brunante - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

**47.06** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328016

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1280, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un PIIA relativement l'installation de 2 enseignes perpendiculaires en façade

**47.07** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328011

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 215, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'escalier d'issue et du remplacement d'une porte par une fenêtre au mur de façade du côté de l'avenue de l'Épée (École Nouvelle-Querbes)

**47.08** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328007

Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 96, avenue Elmwood - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de l'ensemble du bâtiment

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711005

Prolonger, à titre de cadre en réaffectation à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty jusqu'au 5 juin 2017 et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement

**50.02** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711004

Entériner la mise à jour de la structure organisationnelle de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine prévoyant la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement urbain et la création permanente ainsi que le comblement d'un troisième poste d'agent du cadre bâti et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement

**50.03** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173711003

Autoriser, pour une durée d'un (1) an, la création temporaire d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste au sein de la Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens

**50.04** Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1173711008

Autoriser, pour une durée de 12 mois, la création ainsi que le comblement temporaire du poste de technicien en ressources humaines à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens de l'arrondissement

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1174328014

Renouvellement d'un membre résident au Comité consultatif d'urbanisme et prendre acte de la démission d'un membre professionnel

**51.02** Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489007

Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 1<sup>er</sup> avril au 5 septembre 2017

## 60 – Information

### 60.01 Information

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489008

Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité sur le transport actif

### 60.02 Information

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1173489009

Prendre acte de la démission d'un membre du Comité consultatif de l'avenue Van Horne

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

### 61.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de la liste des emplacements BIXI pour Outremont - Année 2017

## 65 – Motion des élus

### 65.01 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion d'une conseillère (Mindy Pollak) - Sécurité dans les ruelles

### 65.02 Motion des élus

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion d'une conseillère (Céline Forget) - Référendums consultatifs

## 70 – Autres sujets

**70.01** Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

**70.02** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 55**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1172504008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adhérer au processus de certification du Mouvement Vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement d'Outremont |

**ATTENDU QUE** la certification *Collectivité Vélosympathique* peut être une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

**ATTENDU QUE** Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au *Mouvement Vélosympathique* ;

**ATTENDU QUE** ce programme de certification *Collectivité Vélosympathique* permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de transport actif en date du 21 février 2017:

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'ADHÉRER** au processus de certification du Mouvement Vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivité du Québec;

**D'AUTORISER** le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement d'Outremont .

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 20:33

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adhérer au processus de certification du Mouvement Vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement d'Outremont |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis une vingtaine d'années, l'usage du vélo est en croissance partout au Québec. Que ce soit pour voyager, s'amuser, se déplacer ou se tenir en forme, plus de la moitié des Québécois font du vélo. Si la popularité du vélo ne se dément pas, sa pratique comme moyen de transport utilitaire demeure toutefois faible. Ainsi, en 2010, moins de 1,4 % des Québécois se déplaçaient à vélo régulièrement, alors que plus du tiers des déplacements de moins de 1 km étaient effectués en voiture.

Pour arriver à renverser cette tendance, il faut changer les habitudes et faire du vélo une option intéressante de transport. Pour ce faire, Vélo Québec propose de soutenir les collectivités par le biais du programme Mouvement vélosympathique, un programme de soutien et une démarche de certification favorisant l'émergence d'une culture vélo.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le Mouvement vélosympathique a pour but d'encourager les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs pour tous. Il propose des outils et un service de soutien pour atteindre cet objectif, et il reconnaît les actions prises en accordant une certification de niveau bronze, argent, or ou platine aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo.

Le processus de certification s'articule autour de cinq grands axes essentiels à la création d'une solide culture vélo : les 5 E. Pour se porter candidat à une certification, les demandeurs doivent faire la preuve de leurs réalisations dans chacun des ces cinq axes :

- ENVIRONNEMENT : les aménagements et l'équipement qui permettent la pratique du vélo;
- ÉDUCATION : les programmes qui assurent la sécurité et le confort des cyclistes et autres usagers de la route;
- ENCOURAGEMENT : les mesures incitatives et de promotion qui invitent les gens à enfourcher leur vélo;

- **ENCADREMENT** : les lois et programmes qui font en sorte que les automobilistes et les cyclistes doivent répondre de leurs actes;
- **ÉVALUATION ET PLANIFICATION** : les processus qui indiquent un engagement à mesurer les résultats et à se doter de plans d'action.

La certification Vélosympathique doit être vue comme un processus continu d'amélioration. Au terme de l'exercice, un rapport de rétroaction sera remis à l'Arrondissement et celui-ci précisera les éléments à corriger ou encore les initiatives à développer dans le but de favoriser davantage l'utilisation du vélo comme mode de transport actif. L'adhésion au Mouvement vélosympathique se fait par le dépôt, par l'arrondissement, de sa demande de certification à Vélo Québec.

Le Comité sur le transport actif recommande que l'arrondissement adhère au processus de certification du Mouvement Vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification de l'arrondissement d'Outremont.

## **JUSTIFICATION**

La certification Vélosympathique permettra à tous les citoyens, qu'ils fassent du vélo ou non, de profiter d'un milieu de vie plus agréable notamment par :

- une meilleure sécurité pour tous les usagers de la route
- des rues où l'on circule plus lentement
- des enfants qui se rendent à l'école de façon active en toute sécurité
- des rues plus conviviales pour les aînés
- des citoyens plus actifs et en meilleure santé
- un meilleur pouvoir d'attraction et de rétention des jeunes familles
- moins de congestion routière et moins de pollution

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le vélo est dorénavant reconnu comme un mode de transport rapide et efficace à Montréal et son usage est répandu à la grandeur du territoire montréalais. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'arrondissement adhère au Mouvement vélosympathique, les impacts seront importants aussi bien en termes d'amélioration continue de la pratique du vélo sur son territoire qu'au niveau de la visibilité et de la notoriété. Il s'agit d'une occasion de plus pour Outremont de mettre de l'avant ses réalisations dans le domaine des transports actifs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le processus de certification prévoit des opérations de communication relevant conjointement du promoteur de ce projet, soit Vélo Québec et de l'arrondissement. Si celle-ci réussit à obtenir sa certification, un plan de communication sera préparé

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Transmission de la demande de certification à Vélo Québec (17 mars 2017);
- sélection des évaluateurs locaux;
- évaluation des candidatures par le comité de juges;
- rétroaction aux candidats. Si la collectivité est certifiée, Vélo Québec et la collectivité (ville) s'entendent sur un plan de communication. Sinon, un plan d'action est proposé à la collectivité;
- annonce des collectivités certifiées et remise du rapport de rétroaction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sonia ST-LAURENT  
C/d sports et loisirs (arr outremont)

Le : 2017-02-17

**Dossier # : 1175069002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 500 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2017 - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 61 500 \$ comprenant les taxes pour le renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2017, ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2016 à janvier 2017;

D'AUTORISER le renouvellement dudit contrat avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour la saison 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-01 21:31

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175069002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Renouveler le contrat 13-12728, avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 61 500 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2017 - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant donné l'adjudication du contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013 jusqu'au 1er avril 2014, avec possibilité de quatre (4) années additionnelles pour 2014 à 2017, la Direction des Travaux publics recommande au Conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour la saison 2017 et ce, à compter du 1er avril 2017, pour un montant total de 61 500 \$ (taxes incluses). Ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2016 à janvier 2017 au pourcentage de 0,8 %.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 13 16 0100 - 02 avril 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont au plus bas soumissionnaire conforme soit «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013, jusqu'au 1er avril 2014 avec la possibilité de reconduire pour quatre (4) années additionnelles, soit pour les années 2014 à 2017, le tout selon les prix unitaires indiqués à sa soumission (appel d'offres public 13-12728), soit au prix total avec taxes de 90 759,14 \$ pour un (1) an et si reconduit de 453 795,70 \$ comprenant les taxes, pour une période de cinq (5) ans à même le budget de fonctionnement. Si reconduit pour les années 2014 à 2017, le prix soumis en 2013 fera l'objet d'un ajustement selon la moyenne de l'IPC, région de Montréal, de chaque année précédente.

**DESCRIPTION**

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'œuvre, les travaux de pointage, les matériaux, l'équipement, l'outillage, les gabarits et tous les permis incluant tous les frais d'opérations ainsi que la supervision nécessaire à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui

consistent au marquage sur chaussée et dans les aires de stationnements. Les travaux de marquage seront exécutés selon les normes du Ministère du Transport du Québec.

Les travaux consistent au traçage de marques dans les aires de stationnements ainsi que sur la chaussée, à savoir les lignes axiales, simples, doubles, continues, discontinues, lignes d'arrêts, flèches, bandes de passage, lettrages, pictogrammes, etc. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

Par contre, comme l'année dernière, compte tenu de compressions budgétaires, certains types de marquage ne seront toujours pas tracés puisqu'ils n'ont pas un caractère obligatoire établi par les Normes du Ministère de Transports du Québec (MTQ).

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Poste budgétaire: 2418 0010000 302736 03161 54390**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La suppression de certains types de marquage, occasionnés par les compressions budgétaires, aura comme répercussion d'affaiblir considérablement le sentiment de sécurité des usagers de la route.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Étienne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Étienne LANGLOIS, 21 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. - Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-14

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics



**Dossier # : 1175078003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le renouvellement du contrat avec la firme « ABC Environnement inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14128, ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 43 098,16 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour une durée de douze mois - Dépense assumée par la DGSRE |

Il est recommandé:

D'AUTORISER le renouvellement du contrat avec la firme « ABC Environnement inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14128, ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 43 098,16 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour une durée de douze mois;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-02 14:07

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175078003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le renouvellement du contrat avec la firme « ABC Environnement inc. » dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14128, ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 43 098,16 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC, pour une durée de douze mois - Dépense assumée par la DGSRE |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 février 2015, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a sollicité le marché pour la fourniture de travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts pour divers arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement d'Outremont. Quatre (4) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public no.15-14128 pour l'arrondissement d'Outremont. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2015. La firme ABC Environnement Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Durant la campagne 2016, l'entrepreneur retenu nous a donné satisfaction lors de l'exécution des travaux et nous recommandons le renouvellement du contrat pour l'année 2017 selon les conditions prévues au cahier des charges. L'entrepreneur ABC Environnement Inc. a d'ailleurs confirmé son accord pour le renouvellement du contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0065 - 7 mars 2016 - Renouveler le contrat 15-14128, avec la firme « ABC Environnement inc. » ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 42 424,22 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC , pour une durée de douze mois avec une possibilité d'un renouvellement d'un an pour les périodes 2017-2018 - Dépense assumée par la DGSRE  
 CA15 16 0149 - 4 mai 2015 - Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14128 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 42 339,54 \$ (incluant les taxes) pour une durée de douze mois à partir de la date d'octroi du contrat (2015-2016), avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun pour les périodes 2016-2017 et 2017-2018, 4 soumissionnaires conformes-Dépense assumée par la DGSRE;

CA14 16 0129 - 8 avril 2014 - Autoriser le renouvellement du contrat de la firme ABC

Environnement Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no.13-12854 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes incluses pour une durée d'un an (2014) – Budget de la ville-centre (fonds de l'eau);

CA13 16 229 - 8 juillet 2013 - Octroyer un contrat à la firme ABC Environnement inc. dans le cadre de l'appel d'offres publique no.13-12854 ayant pour objet des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, pour l'arrondissement d'Outremont en considération d'un montant de 37 999,24 \$ taxes incluses pour une durée d'un an (2013), avec une option de renouvellement d'un an pour 2014.

## **DESCRIPTION**

Le travail à exécuter consiste à récurer des égouts dans diverses rues de l'arrondissement et comprend la fourniture de la main-d'oeuvre, de l'équipement, de l'outillage, du transport et de la disposition des boues, débris et déchets et tous les frais pour l'exécution complète et satisfaisante des travaux.

L'entrepreneur sera appelé à nettoyer environ 6 800 mètres linéaires de conduites et inspecter par caméra environ 700 mètres de conduites.

Le nettoyage des conduites d'égout est l'une des activités faisant partie de l'entente de partenariat 2017 qui sera signée entre la DGSRE et l'arrondissement d'Outremont.

L'arrondissement d'Outremont est responsable de la surveillance des travaux et devra fournir à la DGSRE les rapports d'inspection et les vidéos des conduites inspectées.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux exécutés en 2016 ont été satisfaisants. À la demande de l'arrondissement, l'entrepreneur a accepté de poursuivre les travaux en 2017 selon les modalités décrites au devis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'imputation budgétaire provient du budget de fonctionnement à partir du compte 2130 0010000 302722 04161 54590 000000 0000, tel que décrit dans l'intervention financière. Selon la formule du calcul de l'ajustement de l'IPC inscrite au devis, une augmentation de 1.6 % du prix soumissionné en 2016 est prise en compte.

En incluant l'ajustement de l'IPC et les taxes, l'octroi du contrat se fera au montant de 43 098.16\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de maintenir une saine gestion des eaux usées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'octroi du contrat, les travaux auront lieu au courant de l'été 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 1er mars 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno PAQUET  
Chef de division -Opérations

### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2017-02-17



**Dossier # : 1170465001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics ,<br>Division des études techniques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 543,33 \$ taxes incluses pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just, majorant ainsi le contrat de Beaupré Michaud et Associés, Architectes de 120 361,58 \$ à 137 904,91 \$ taxes incluses - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal |

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 17 543.33\$ taxes incluses pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just, majorant ainsi le contrat de Beaupré Michaud et Associés, Architectes de 120 361.58 \$ à 137 904.91\$ taxes incluses. - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal.;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-02 13:46

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170465001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle maximale de 17 543,33 \$ taxes incluses pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just, majorant ainsi le contrat de Beaupré Michaud et Associés, Architectes de 120 361,58 \$ à 137 904,91 \$ taxes incluses - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet d'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just avait été évalué préliminairement pour les besoins de l'appel d'offres de services professionnels. Suite à la conception des plans et devis du projet, une estimation des coûts plus précise du projet a été réalisée par les consultants. Le nouveau coût du projet est plus élevé pour plusieurs raisons. Certains travaux de fondations non prévus à l'estimé de départ ont dus être ajoutés. Le bâtiment doit maintenant être muni de gicleur selon les usages prévus. Le projet a été réaménagé en trois phases au lieu d'une pour répondre aux exigences du CCU et du projet d'emphytéose du Service des affaires juridiques. Cela implique plus de travail de préparation et de coordination du projet de la part des consultants. Les honoraires des consultants doivent donc être ajustés en conséquence pour compléter un projet de grande qualité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 160170 - 18 mai 2016:** Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just au montant de 120 361.58\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public SP04/03-16 (4 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du projet de legs du 375e Anniversaire de Montréal

**DESCRIPTION**

Une proposition d'honoraire supplémentaires basée sur le dernier estimé du coûts des travaux a été présentée à l'arrondissement suite à des discussion entre ce dernier et les consultants. Cette proposition a été approuvée par la Division des études techniques et la Division Culture, bibliothèque et développement social.  
De façon à ne pas porter préjudice aux appels d'offres publics des travaux des phases 2 et 3, aucun estimé des coûts des travaux n'est présenté dans ce sommaire décisionnel. Une

copie de la proposition d'honoraires supplémentaires est présentée en pièce confidentielle.

Nous recommandons d'autoriser une dépense additionnelle de 17 543.33\$ taxes incluses pour compléter les services professionnels en architecture et ingénierie pour l'aménagement de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) dans le bâtiment du 30-32 St-Just.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux devront être suspendus si les crédits supplémentaires ne sont pas autorisés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est recommandé d'augmenter les crédits du contrat de Beaupré Michaud et Associés, Architectes de 17 543.33\$ taxes incluses.

### **SANS IMPACT AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 17 543.33\$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 17 543.33\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-020 – *Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal* .

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une suspension des travaux retardera la livraison de la Maison internationale des arts de la marionnettes (MIAM) pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Anne-Marie POITRAS, Outremont  
Geneviève DORVAL-DOUVILLE, Service de la concertation des arrondissements  
Isabel Cristina OLIER, Outremont

Lecture :

Anne-Marie POITRAS, 21 février 2017  
Geneviève DORVAL-DOUVILLE, 20 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-02-17



**Dossier # : 1172504001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet de convention par laquelle l'arrondissement confie la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures en 2017, 2018 et 2019 à Tennis Montréal; Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement |

**Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :**

D'APPROUVER le projet de convention par laquelle l'arrondissement confie la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures en 2017, 2018 et 2019 à Tennis Montréal

D'AUTORISER la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'AUTORISER le paiement à Tennis Montréal de redevances conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 21:33

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet de convention par laquelle l'arrondissement confie la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures en 2017, 2018 et 2019 à Tennis Montréal; Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement d'Outremont s'est associée à Tennis Montréal, à titre de projet pilote, pour améliorer son offre de service de tennis.

En 2014, l'arrondissement confiait la la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures pour les années 2014, 2015 et 2016. La convention liant l'arrondissement et Tennis Montréal est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 160102 - 2 avril 2013 :** D'autoriser la signature d'une convention avec Tennis Montréal, pour gérer l'offre de services des activités de tennis extérieures, pour la période du 29 avril au 31 octobre 2013.

**CA14 16 0009 - 13 janvier 2014 :** D'autoriser la signature par Michel Allen, directeur de la Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement Social (DCSLDS) d'une convention avec Tennis Montréal, pour gérer l'offre de service des activités de tennis extérieures, pour une période de trois ans 31 décembre 2016 le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour objet d'approuver la convention par laquelle l'arrondissement d'Outremont confie la gestion de l'offre de service des activités de tennis extérieures en 2017, 2018 et 2019 à Tennis Montréal et à autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement Depuis 2013, Tennis Montréal s'est vu confié la gestion de l'offre de services des activités de tennis extérieures de notre arrondissement. Ces années de partenariat avec Tennis Montréal pour l'offre de service en tennis ont été concluante à plusieurs égards :

- l'équipe de la DCSLDS a pu compter sur un organisme possédant une expertise spécialisée dans le domaine du tennis : niveau d'expertise qui ne peut être atteint par la Direction;

- Tennis Montréal a démontré compétence et professionnalisme, et a offert un service de qualité;
- Tennis Montréal a fait preuve de flexibilité en prenant en charge la programmation existante et en s'adaptant aux besoins exprimés par les participants en cours de saison;

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande donc un renouvellement de la convention avec Tennis Montréal pour une période de trois ans, soit pour les années 2017, 2018 et 2019, afin d'assurer la continuité de la prestation du service et de permettre une implication du partenaire dans l'amélioration continue de la programmation de tennis.

Au besoin, l'article 8 de la convention prévoit que l'arrondissement peut mettre fin à la convention par un avis écrit de quatre-vingt-dix jours (90).

## **JUSTIFICATION**

Tennis Montréal Inc. est un organisme à but non lucratif dont la gestion est assurée par un conseil d'administration et un effectif permanent qui assure la livraison des programmes. Sa mission est de promouvoir et développer la pratique du tennis chez les sportifs de tous les âges, de niveau débutant à élite, à l'aide d'une programmation incluant des cours, des entraînements, des activités et des compétitions. Son personnel enseignant est certifié par Tennis Québec (fédération provinciale de tennis) selon les grades reconnus par le *Programme national de certification des entraîneurs*, en plus d'avoir suivi une formation reconnue en premiers soins et RCR. Enfin, les entraîneurs de Tennis Montréal auront été soumis aux procédures de filtrage des antécédents judiciaires.

Tennis Montréal s'engage à offrir des services empreints de respect et d'équité à ses clubs affiliés, ses partenaires et sa clientèle, à encourager les participants dans la pratique du sport et à adopter une attitude sportive exemplaire et à promouvoir une ambiance de partage de courtoisie et des habitudes de vie saine.

Tennis Montréal collabore avec les associations provinciales et nationales qui régissent la pratique du tennis soit Tennis Québec et Tennis Canada.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement remettra à Tennis Montréal 85% des revenus encaissés (taxes incluses) lors des inscriptions aux activités structurées selon la formule suivante :

Montant perçu pour les cours avant taxes x 85% = Montant à remettre incluant les taxes.

Ces redevances seront payées à même le poste budgétaire suivant :

2418-0010000-302714-07167-54506-000000-0000-000000-000000-00000-00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-17

Sonia ST-LAURENT  
C/d sports et loisirs (arr outremont)



**Dossier # : 1172504004**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Beaubien – Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'APPROUVER le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Beaubien, pour les sessions printemps, été et automne 2017;

D'AUTORISER la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou le Secrétaire d'arrondissement substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER les revenus perçus par l'arrondissement à titre de redevances conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-01 08:05

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504004**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Beaubien – Autoriser la Mairesse ainsi que le Secrétaire d'arrondissement ou son substitut à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2014, l'arrondissement d'Outremont adhère à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal ainsi qu'à ses orientations et priorités d'action, les deux documents étant regroupés sous le vocable Plan d'action régional Montréal physiquement active, tous issus des consultations des dernières années.

Dans ce contexte, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Outremont (DCSLDS) souhaitait s'associer à Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour un projet pilote visant à diversifier son offre de service en matière d'activités physiques et conclure une convention de partenariat à cet effet. Le parc Outremont a été choisi comme lieu d'activité.

Les programmes d'entraînement extérieurs offerts à la population à titre de projet pilote durant la saison estivale 2016 ont répondu favorablement aux besoins de citoyens.

Cardio Plein Air offre huit (8) programmes d'entraînement (voir la liste des services offerts en pièces jointes). Les programmes qui seront offerts au parc Outremont par Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont sont Cardio jogging et Cardio musculation. Les horaires et conditions sont détaillés à la convention à intervenir (voir document juridique au dossier).

Compte tenu du bon déroulement du projet pilote, la DCSLDS recommande de conclure une nouvelle entente avec Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont pour l'année 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 16 0396 - 1er décembre 2014 :** Adhérer à la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de 2014.

**CA16 16 0100 - 4 avril 2016 :** De conclure un protocole d'entente établissant un projet pilote de partenariat entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont, représentée par madame Annie Durand, pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Outremont; D'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement; D'imputer les revenus perçus par l'arrondissement à titre de redevances conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à approuver et ratifier une convention de partenariat entre l'arrondissement d'Outremont et Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont, représentée par madame Annie Durand, pour offrir un programme d'activités de conditionnement physique en plein air au parc Beaubien. La programmation ainsi que les horaires et conditions figurent à la convention jointe à titre de document juridique.

La convention prévoit, entre autres, que Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont versera la somme de 5 \$ par inscription payante pour chaque session d'activité, en contrepartie l'arrondissement donnera accès au parc Beaubien pour permettre la tenue des sessions d'activités. Pour l'année 2017, les revenus de l'arrondissement sont estimés à 300 \$.

## **JUSTIFICATION**

Cardio plein air a pour mission de procurer le bien-être en offrant des programmes d'entraînement novateurs et accessibles dans une expérience agréable et motivante, visant à rendre la personne active au quotidien.

L'entreprise existe depuis maintenant plus de 14 ans et offre ce type de programme dans près d'une centaine de parcs à travers la province dont, entre autres, dans les villes de Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Victoriaville, Chicoutimi et Québec.

Le 9 novembre 2006, l'entreprise s'est mérité le prix Maillon d'Or Franchiseur 2006 dans la catégorie Concept/Innovation décerné par le Conseil québécois de la Franchise. Et en mai 2012, Cardio Plein Air a été reçu lauréat dans la catégorie : Entreprise de service à la Chambre de commerce de la Rive-Sud. Madame Danault, fondatrice de Cardio Plein Air, a aussi été lauréate au prix du Réseau des femmes d'affaires du Québec dans la catégorie femme entrepreneure en 2012. En octobre 2009, l'entreprise été finalistes du prestigieux prix mondial Ernst & Young en tant qu'entrepreneur social. (Voir Profil corporatif de l'entreprise en pièce jointe).

L'entreprise Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont est une franchise de Cardio Plein Air.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cardio Plein Air Ville-Marie/Outremont versera à l'arrondissement la somme de 5 \$ par inscription payante pour chaque session d'activité, en contrepartie l'arrondissement donnera accès au parc Beaubien pour permettre la tenue des sessions d'activités.

Ces revenus seront déposés au poste budgétaire suivant :

2418-0010000-302715-07167-44402-000000-0000-000000-000000-00000-00000

Également, Cardio plein air offrira gratuitement à l'arrondissement deux (2) abonnements réguliers par programme distinct à chaque session. L'arrondissement verra à mettre ces abonnements à la disposition des organismes reconnus. De plus, Cardio Plein Air Ville-

Marie/Outremont offrira les places disponibles à la clôture de la période d'inscription, soit cinq (5) semaines après le début de chaque session;

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les horaires des activités ont été élaborés afin de minimiser les impacts auprès des riverains du parc Beaubien.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les programmes offerts feront l'objet de publicité sur les différentes plates-formes de communication de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sonia ST-LAURENT  
C/d sports et loisirs (arr outremont)

Le : 2017-02-17



**Dossier # : 1175078004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2 |

**Il est recommandé:**

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase2.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 20:48

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175078004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de travaux de réfection routière sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman - Programme de réfection routière du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) phase 2 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du PTI 2015-2017, un budget de 65 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2017. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des chaussées.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement d'Outremont offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'exécution des travaux de réfection de rues inscrites au programme PRR de l'arrondissement et nouvellement ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier artériel et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction des transports.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 15 0332 - 23 mars 2015 - Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* ;

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le

règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

CA 16 16 0030 - 1er février 2016 - d'offrir en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la préparation des plans et devis et la surveillance de travaux de réfection routière sur l'avenue Wiseman entre l'avenue Bernard et l'avenue St-Viateur - Programme de réfection routière du réseau routier artériel administratif de la Ville (RAAV) phase 2.

CA16 1452 - Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* ;

## **DESCRIPTION**

Offrir de réaliser, pour le bénéfice de la Direction des transports, la conception, la surveillance et l'exécution des travaux de reconstruction partielle de la chaussée ainsi que des travaux de reconstruction de trottoir sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman.

L'Arrondissement s'engage à respecter les conditions et les exigences de la Ville centre pour le service offert.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux de réfection routière sont prévus sur l'avenue Lajoie entre l'avenue Bloomfield et l'avenue Wiseman qui est maintenant incluse dans le RAAV. Ce tronçon de rue, incluant les trottoirs, étant fortement endommagé, il n'est pas recommandé de faire un planage-revêtement donc pas question de profiter du PCPR offert annuellement.

Comme les travaux seront exécutés sur des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Outremont la conception et la réalisation des travaux en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Le lancement de l'appel d'offres devra être autorisé par le directeur des Transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets requis sont prévus au PTI de la Direction des transports. Dans la mesure où ce programme vise à apporter une aide supplémentaires aux arrondissements, ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centre.

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement d'Outremont présentera, lors de l'octroi du contrat, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais d'un dossier décisionnel qui fera l'objet d'une demande d'intervention au Service des finances de la DT. La provenance budgétaire sera précisée lors de l'octroi du contrat.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés permettront le maintien de l'actif et contribueront ainsi à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter l'offre de services de l'arrondissement aura pour conséquence de reporter à

long terme les travaux de réfection sur le réseau artériel compte tenu que des projets d'envergure sur les avenues Laurier et Van Horne sont prévus au cours de 3 prochaines années.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Offre de services de l'arrondissement à la Direction des transports par le CA : mars 2017  
Autorisation d'appel d'offre par la Direction des transports: avril 2017  
Octroi des contrats de réfection routière: mai 2017  
Début des travaux : août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des travaux publics

Le : 2017-02-17



**Dossier # : 1172504006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont; Autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017, et ce, à même le budget de fonctionnement |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'APPROUVER** la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu à l'article 4 de la convention approuvée par le conseil d'arrondissement en mars 2015 ;

**D'AUTORISER** le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017, et ce, à même le budget de fonctionnement, le tout tel qu'indiqué à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 20:55

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la prolongation de la convention conclue entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont; Autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017, et ce, à même le budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1996, la Ville d'Outremont signait une entente avec la Maison des jeunes d'Outremont en vertu de laquelle la Ville confiait à la Maison la responsabilité de l'intervention jeunesse sur son territoire et, à cette fin, était disposée à lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer ce rôle. Depuis lors, cette entente se concrétise par un soutien financier annuel au fonctionnement de base, la mise à la disposition du 530, avenue Querbes pour permettre à la Maison de réaliser ses activités et du soutien technique sous diverses formes.

Le 6 mai 2015, l'arrondissement et la Maison des jeunes d'Outremont, signaient un protocole d'entente couvrant les années 2014, 2015 et 2016 lequel se terminait le 31 décembre 2016, prévoyant notamment le versement par l'arrondissement d'une contribution financière de 22 250 \$ pour chacune de ces trois (3) années.

L'article 4 de la convention (voir pièce jointe au dossier) prévoit que :

*La présente convention prend effet à sa signature et se termine le 31 décembre 2016.*

*La présente convention est reconduite une fois, aux mêmes termes et conditions, à moins d'un avis contraire adressé par une des parties à l'autre partie quatre-vingt-dix (90) jours avant l'échéance de la convention. Le montant de la contribution doit être fixé dans les quatre-vingt-dix (90) jours précédant l'échéance de la convention.*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 16 0068 - 4 mars 2013 :** D'approuver le versement de la contribution financière de 18 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2013; D'imputer cette dépense conformément au dossier décisionnel. Contribution financière pour l'année 2013.

**CA14 16 0086 - 3 mars 2014 :** D'approuver le versement de la contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2014; D'imputer cette dépense conformément au dossier décisionnel.

**CA15 16 0085 - 2 mars 2015 :** D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement d'Outremont; D'autoriser la Mairesse et

la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont; D'autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2015, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0097 - 4 avril 2016 :** D'autoriser le versement d'une contribution financière de 22 250 \$ à la Maison des jeunes pour l'année 2016, conformément au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont, se terminant le 31 décembre 2016, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

La convention liant la Maison des jeunes d'Outremont et l'arrondissement est échue depuis le 31 décembre 2016. Le présent sommaire vise à approuver la prolongation de la convention avec la Maison des jeunes, et ce, au même conditions et à autoriser le versement d'une somme totale de 22 250 \$ (taxes incluses) pour l'année 2017. Cette contribution financière vise principalement à aider la Maison des jeunes d'Outremont à assurer son fonctionnement de base et son offre de service auprès des jeunes. L'organisme rejoint une moyenne d'une trentaine de jeunes par jour. Il offre un lieu de rencontre situé dans les locaux du parc Saint-Viateur. Les jeunes peuvent s'y adonner à diverses activités tels des jeux de Playstation, de billard, de baby-foot, des tournois, des soirées vidéos, une multitude d'activités spéciales (sorties, soupers animés, voyages, etc.). On y compte également un local d'arts plastiques et deux studios de musique. Très actif au sein de sa communauté, l'organisme tient annuellement sa traditionnelle vente de sapins, sa maison hantée à l'occasion de l'Halloween et produit la revue DINO ZART (anciennement PAWOW). Il est un partenaire de l'arrondissement dans de nombreux projets : Projet graffitis, Nuit des adolescents à la bibliothèque, kermesse, Fête d'hiver, Au parc les artistes, Fête nationale, Comité famille, etc. L'organisme intervient également au chapitre de la prévention et de la sensibilisation à l'égard de diverses problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes. Il anime en outre la Table de concertation des jeunes d'Outremont et de Ville de Mont-Royal.

## **JUSTIFICATION**

Le partenariat entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des jeunes d'Outremont permet d'offrir aux jeunes d'Outremont la possibilité de se retrouver entre eux dans un lieu sécuritaire et formateur. Les actions passées, les évaluations et l'expertise que la Maison des jeunes a développé au fil des ans en font un partenaire responsable de choix pour l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une somme de 22 250 \$ (taxes incluses) à la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2017.

Une somme de 22 250 \$ (taxes incluses) est prévue au budget 2017.

### **Imputation budgétaire :**

2418 0010000 302725 07123 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les services offerts par la Maison des jeunes d'Outremont contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabel Cristina OLIER, Outremont

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1177011005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2017.  |

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:49

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177011005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 31 janvier 2017.  |

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

Il s'agit du dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Edison RAMIREZ  
Chef de la division des ressources financières,  
matérielles et de la sécurité publique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1177011006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de janvier 2017.  |

Je recommande le dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de janvier 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:49

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177011006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de janvier 2017.  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La Carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Les détenteurs de cartes sont les suivants :

Suzanne Jeffrey au nom des Ressources financières et approvisionnements

Anne-Marie Poitras au nom des Loisirs et de la culture

André Brideau au nom des Travaux publics

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Edison RAMIREZ  
Chef de la division des ressources financières,  
matérielles et de la sécurité publique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1177011004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2017.  |

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:48

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177011004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 31 janvier 2017.  |

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction des services administratifs, division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabel Cristina OLIER  
Préposée au soutien administratif

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Edison RAMIREZ  
Chef de la division des ressources financières,  
matérielles et de la sécurité publique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des Services administratifs du greffe et  
des relations  
avec les citoyens/ Secrétaire de l'arrondissement



**Dossier # : 1173489006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2017  |

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:53

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1173489006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2017  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Rapport de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-researchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1175078007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal |

**IL EST RECOMMANDÉ:**

**D'ACCEPTER** l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 20:59

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175078007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2017 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire, la Ville de Montréal demande aux citoyens de ne plus déposer leurs branches de feuillus avec les ordures ménagères ou les résidus verts. Depuis 2012, elle offre plutôt un service de déchetage et de collecte de branches de feuillus en bordure de rue. Les arrondissements sont libres d'effectuer les travaux avec leurs équipes en régie ou bien utiliser les services proposés dans le cadre de contrats centralisés. En 2016, 16 arrondissements ont utilisé les services de deux entreprises ( Coupes Forexpert inc. et Les entreprises Michele & Angelo Cardillo Ltée).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 160189 - 6 juin 2016 - Accepter l'offre du conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

CE16 0777 - 16 mai 2016 - Accorder cinq contrats aux firmes Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 - cinq soumissionnaires.

CM16 0112 - 26 janvier 2016 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

**DESCRIPTION**

Pour la saison 2017 (avril à novembre), le Service de la concertation des arrondissements offre aux arrondissements de donner à contrat le déchiquetage et la collecte des branches en provenance du domaine privé. À cet effet, les contrats qui étaient en vigueur lors de la saison 2016 seront prolongés.

Comme par les années passées, le déchiquetage s'effectuera sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Le déchiquetage sera fait sur place et les copeaux résultant du déchiquetage seront acheminés au Complexe environnemental St-Michel. La taille des copeaux doit respecter les exigences du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal* (15-040).

Pour les arrondissements désirant se prévaloir des contrats centralisés, le partage des responsabilités entre le Service de la concertation des arrondissements (SCA) et les arrondissements se fait comme suit:

Arrondissements:

- Traitement des requêtes des citoyens dans GDC-GDT;
- Transmission des demandes des citoyens à l'adjudicataire selon les modalités identifiées par le SCA;
- Respect des termes contractuels lors de la transmission des demandes à l'adjudicataire;
- Suivi des travaux effectués par l'adjudicataire;
- Suivi des plaintes et des relances faites par les citoyens;
- Transmission des cas de non conformités au SCA;
- Vérification mensuelle du suivi de facturation et approbation du nombre de déchiquetages effectués par l'adjudicataire.

Service de la concertation des arrondissements:

- Appels d'offres, octroi des contrats et prolongations;
- Vérification finale des factures et paiements;
- Analyse et compilation des données;
- Veiller au respect des modalités contractuelles par tous les intervenants;
- Suivi des cas problématiques auprès de l'adjudicataire et application de pénalités au besoin.

Les arrondissements qui décident d'effectuer les opérations avec leurs équipes en régie doivent se conformer aux dispositions du Règlement 15-040.

## **JUSTIFICATION**

L'offre de service du conseil de la ville aux arrondissements participants, soit d'assumer la responsabilité du déchiquetage des branches pour l'année 2017, permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville. Cela permettra également de pouvoir réaliser des économies d'échelle sur cette activité.

Autrement, l'arrondissement aurait été dans l'obligation d'aller en appel d'offres pour un contrat local avec un coût sensiblement plus élevé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts qui seront reliés à l'utilisation de ce contrat seront assumés par la Ville centre.

Les crédits prévus pour le contrat de déchiquetage de branches sont prévus au budget 2017 du Service de la concertation des arrondissements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce contrat contribue à préserver la canopée sur le territoire et permet de diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de contrats centralisés pour cette activité résulterait en une complexification de cette activité, la multiplication des appels d'offres et possiblement une augmentation des coûts.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures sont toujours mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la prolongation des contrats de déchetages des branches par les instances: février 2017

Début des contrats: 1er avril 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie VERDY

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU

Le : 2017-02-16

C/m foret urb.<<arr.outr>>

Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1172504005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017, et ce à même les fonds prévus au budget de fonctionnement |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'AUTORISER** le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017, et ce à même les fonds prévus au budget de fonctionnement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 21:01

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses), à la firme « Camp Sportmax inc. » pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017, et ce à même les fonds prévus au budget de fonctionnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a lancé, le 31 mars 2014, un appel d'offres public (# 14-13583) pour l'octroi du contrat de gestion de la piscine John-F. Kennedy.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a octroyé le contrat de gestion à la firme Camp Sportmax inc. qui répondait à toutes les exigences de conformité et avait déposé la plus basse soumission au montant de 397 396,30 \$ (taxes incluses) pour une durée de 36 mois.

Le 6 février 2017, le conseil d'arrondissement autorisait la prolongation du contrat avec la firme Camp Sportmax inc., pour une période d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018 pour un prix total de 132 465,43 (taxes incluses).

Le cahier des charge du contrat prévoit que soit joint à la soumission, une grille tarifaire des taux horaires (à titre indicatif) de tous les employés susceptibles de travailler dans les installations en tant que personnel supplémentaire qui pourrait être requis en cours de contrat.

Au cours des dernières années, l'arrondissement a prolongé, au besoin, les heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire lors des journées de canicule et de chaleur accablante. Étant donné que ces prolongations ne sont pas comprises dans le contrat de gestion, ces heures supplémentaires "hors contrat" ont été facturées à l'arrondissement à la fin de chaque saison estivale. Lors des dernières années, la température étant de plus en plus chaude, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu plusieurs demandes de la part citoyens. Les demandes consistaient à prolonger quotidiennement les heures d'ouvertures à la pataugeoire, coordonner les heures d'ouverture de la pataugeoire avec celle de la piscine et pour une semaine durant l'été, standardiser les heures d'ouverture de la piscine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 16 0163 - 5 mai 2014 :** Octroyer un contrat d'une durée de 36 mois à la firme Camp Sportmax inc., pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, pour un prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses) - Appel d'offres public # 14-13583 (quatre (4) soumissionnaires)

et autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges.

**CA16 16 0005 - 11 janvier 2015 :** D'autoriser le versement d'une somme de 10 994,20 \$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2015 et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0408 - 5 décembre 2016 :** D'autoriser le versement d'une somme de 1 159,53 \$ (taxes incluses) à la firme « Camp Sportmax inc. » pour le paiement de factures de prolongation d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2016 et ce, à même le budget de fonctionnement; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA17 16 0041 - 6 février 2017 :** D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 \$, (comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Autoriser le versement d'une somme totale de 4 111,51 \$ (taxes incluses), à la firme Camp Sportmax inc. pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017, selon les soumissions déposées par Camps Sportmax inc (voir pièces jointes au dossier décisionnel).

**Les prolongations des plages d'heures d'ouverture sont les suivantes :**

1 ) Prolongation d'une demi-heure des heures d'ouverture de la pataugeoire pour toute la saison 2017, soit de 18 h à 18 h 30 :

64 jours x 1/2 heure = 32 heures au total

**Total à payer (taxes incluses) : 662,26 \$**

2 ) Prolongation de deux (2) heures d'ouverture de la piscine de 12 h à 14 h du 21 au 25 août 2017, soit de 12 h à 14 h :

5 jours x 2 h = 10 heures au total

**Total à payer (taxes incluses) : 1 115,26 \$**

3 ) Prolongation de l'ouverture de la pataugeoire pour deux fins de semaines supplémentaire, les 26 et 27 août et les 2,3 et 4 septembre 2017, soit de 10 h à 18 h 30 :  
5 jours x 8 h 30 = 42 h 30

**Total à payer (taxes incluses) : 2 333,99 \$ \$**

Au total, ce sont 84,5 heures d'ouverture supplémentaires pour les usagers de ces deux installations.

## **JUSTIFICATION**

La piscine et la pataugeoire John-F.-Kennedy sont les seules installations aquatique de l'arrondissement. Ces installations sont très prisées par les citoyens.

Au cours des dernières années, l'arrondissement a prolongé, au besoin, les heures

d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire lors des journées de canicule et de chaleur accablante. Lors des dernières années, la température étant de plus en plus chaude, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu plusieurs demandes de la part citoyens. Les demandes consistaient à prolonger quotidiennement les heures d'ouvertures à la pataugeoire, coordonner les heures d'ouverture de la pataugeoire avec celle de la piscine et pour une semaine durant l'été, standardiser les heures d'ouverture de la piscine..

Pour la saison 2017, la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, a planifié la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Versement d'une somme de 4 111,51 \$ (taxes incluses) au Camp Sportmax inc. pour la prolongation des plages d'heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire Jonh-F.-Kennedy durant la saison estivale 2017 et ce, à même le budget de fonctionnement Cette somme est établie suite au dépôt des soumissions détaillant les dates et heures supplémentaires d'ouverture de la piscine et pataugeoire Jonh-F.-Kennedy pour la saison 2017 (voir pièces jointes au dossier).

**Imputation:** 2418 0010000 302715 07153 54506 00000 0000 000000 000000 00000 00000

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les heures d'ouverture de la piscine et de la pataugeoire feront l'objet de publication par l'arrondissement et par Camp Sportmax inc. (Programme printemps-été 2017, feuillets d'information, site internet, etc.)

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabel Cristina OLIER, Outremont

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Sonia ST-LAURENT  
Chef de division - Sports et loisirs



**Dossier # : 1172504009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2017, une dépense d'un montant de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets pour le déjeuner du 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'AUTORISER la participation de l'arrondissement d'Outremont au 32<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'AUTORISER, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets pour le déjeuner du 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 30 mars 2017;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-03 09:34

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2017, une dépense d'un montant de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets pour le déjeuner du 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1985, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal récompense chaque année l'excellence d'un organisme artistique montréalais pour ses réalisations remarquables. Ce prix met en lumière la vitalité artistique des créateurs montréalais. Le lauréat est dévoilé lors du déjeuner annuel du Grand Prix qui réunit en mars quelque 700 personnalités du monde municipal, de la communauté des affaires et du milieu artistique.

Les finalistes sont sélectionnés en décembre par les comités d'évaluation et le lauréat est désigné par un jury externe formé de personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil. Il s'agit d'une reconnaissance importante pour les organismes artistiques.

Une invitation pour assister au déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts nous a été adressée pour la prochaine édition de l'événement qui aura lieu le jeudi 30 mars 2017 au Palais des congrès de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA12 16 0013 - 9 janvier 2012 :** D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière du Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 27 mars 2012;

**CA13 16 0067 - 4 mars 2013 :** D'autoriser une dépense de 600 \$ représentant une contribution financière au Conseil des arts de Montréal pour la participation de l'arrondissement au dîner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le mardi 19 mars 2013

**CA14 16 0043 - 3 février 2014 :** D'autoriser la dépense - Contribution financière de 600 \$ au Conseil des Arts de Montréal pour la participation au dîner du Grand Prix qui aura lieu le mardi 25 mars 2014.

**CA15 16 0049 - 2 février 2015 :** D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 630 \$, taxes incluses, pour l'achat de six (6) billets pour le

déjeuner du 30e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 26 mars 2015; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**CA16 16 0009 - 11 janvier 2016 :** D'autoriser, à même le budget de fonctionnement, une dépense d'un montant de 690 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de six (6) billets pour le déjeuner du 31<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi, 24 mars 2016; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Demande d'autorisation d'une dépense de 500 \$ (exonéré de taxes) pour l'achat de quatre (4) billets au coût unitaire de 125 \$ pour le déjeuner du 32e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal, et ce, à même le budget de fonctionnement 2017.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser, à même le budget de fonctionnement 2017, une dépense de 500 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de quatre (4) billets au coût unitaire de 125 \$ pour le déjeuner du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

#### **Imputation budgétaire :**

2418.0010000.302738.01101.61130.016203.0000.000000.000000.000000.000000

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1176695008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) |

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333).

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-01 21:18

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1176695008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'adoption du Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333), le Registraire des entreprises (REQ), avant d'approuver ce règlement, a formulé des commentaires sur le contenu de ce règlement.

La présente vise à modifier le règlement AO-333 afin d'intégrer les modifications demandées par le REQ.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0346 - Adoption du Règlement sur les Sociétés de développement commercial (AO-333)

**DESCRIPTION**

Modification de certains articles du Règlement sur les Sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) tel que convenu avec le REQ lors de l'approbation du règlement.

**JUSTIFICATION**

La principale modification vise à supprimer la référence à l'alinéa 5 de l'art. 528 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 mars 2017

Adoption : 3 avril 2017

Entrée en vigueur : suite à l'adoption.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement substitut et C/d  
ress.hum.

Le : 2017-02-20



**Dossier # : 1175069003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement (Annexe H)- Agrandissement de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie |

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement, afin d'agrandir la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie pour une plage horaire de 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin, et ce tout en conservant les heures d'entretien de la chaussée existantes.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-02 13:28

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175069003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement (Annexe H)- Agrandissement de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires localisée sur le côté ouest de l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu d'ajout d'autobus scolaires pour assurer leur transport, madame Geneviève Hotte, Directrice - Service du transport de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, a produit une demande consistant à agrandir la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Lajoie et Bernard.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 février 2017, les membres de ce Comité ont analysé la demande et ont recommandé l'agrandissement de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante uniquement pour la plage horaire de l'après-midi, soit de 14h30 à 15h30, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'implantation de cette nouvelle zone de stationnement réservé aux autobus scolaires exige l'ajout suivant :

Champagneur  
 Côté ouest  
 sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 84 mètres au nord de l'avenue Bernard et un point situé à une distance de 25 mètres vers le nord : arrêt interdit de 14h30 à 15h30 du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 10h à 12h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre.

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur n'est à considérer.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. - Circulation et stationnement

### **ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1175069004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue localisée sur le côté sud de l'avenue Atlantic à l'ouest de la rue Hutchison - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement |

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil du 6 février 2017, le conseil d'arrondissement a donné un mandat à l'administration afin d'entreprendre les démarches afin de prévoir la présence d'un camion de cuisine de rue dans le secteur "Atlantic";  
Il est recommandé de modifier le Règlement 1171 relatif à la circulation et au stationnement, afin d'implanter, sur le côté sud de l'avenue Atlantic, une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue de 10h30 à 15h00 le mercredi, du 1er avril au 31 octobre.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 12:00

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175069004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue localisée sur le côté sud de l'avenue Atlantic à l'ouest de la rue Hutchison - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Considérant que l'arrondissement d'Outremont entend offrir un deuxième site de cuisine de rue sur son territoire et de réserver, dans le secteur Atlantic, un emplacement pour les camions de cuisine de rue de 10h30 à 15h00 tous les mercredis du 1er avril au 31 octobre, il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement en conséquence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier décisionnel n° 1174328017**

Autorisation d'offrir un second site de cuisine de rue pour la saison 2017 situé aux abords du 400, avenue Atlantic.

**Dossier décisionnel n° 1176695006**

Modification du règlement numéro 1063 concernant les prohibitions et nuisances de l'arrondissement d'Outremont doit être modifié afin de permettre l'exploitation de restaurants ambulants sur le territoire d'Outremont.

**DESCRIPTION**

L'implantation de cet emplacement exige l'ajout suivant :

Atlantic  
Côté sud  
sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 18 mètres à l'ouest de la rue Hutchison et un autre point situé à une de 10 mètres vers l'ouest :  
stationnement prohibé de 10h30 à 15h00 le mercredi du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre excepté pour les camions de cuisine de rue détenteurs d'un permis CR-MTL.

## **JUSTIFICATION**

Cette modification vient supporter le projet instaurant un site de cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont tout en encadrant et assurant un espace pour le positionnement des camions de cuisine de rue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. - Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics



**Dossier # : 1176695007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) |

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204).

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-01 21:21

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176695007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'annexe A du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) est constituée d'un formulaire de demande d'événement. Ce formulaire étant de nature administrative, il n'est pas requis qu'il apparaisse en annexe du Règlement. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLD) demande donc à ce que cette annexe soit abrogée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Abrogation de l'Annexe A du Règlement AO-204.  
Modification de l'article 10 de ce règlement afin de retirer la référence à l'annexe A.

**JUSTIFICATION**

Le formulaire de demande joint en Annexe A du Règlement AO-204 est un document administratif plutôt que réglementaire. Suivant les besoins de la DCSLD, une mise à jour de ce formulaire peut être requise de temps à autres. Cependant, comme ce document est en annexe d'un règlement, un processus de modification réglementaire (avis de motion + adoption) est nécessaire à chaque mise à jour du formulaire.

L'abrogation de cette annexe permettra de traiter le formulaire comme tout autre document administratif interne.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 mars 2017

Adoption : 3 avril 2017

Entrée en vigueur : Avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Christian DUMONT, Outremont  
Sonia ST-LAURENT, Outremont  
Anne-Marie POITRAS, Outremont  
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Christian DUMONT, 20 février 2017  
Edison RAMIREZ, 20 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-28

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1176695006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Cuisine de rue                             |

Je recommande d'adopter le Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063).

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2017-02-01 22:06

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176695006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Cuisine de rue                             |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, l'arrondissement d'Outremont désire prévoir un site autorisant la cuisine de rue sur son territoire (voir dossier 1174328008). Comme le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) interdit la restauration ambulante, il y a lieu de le modifier afin que le projet de cuisine de rue puisse aller de l'avant en conformité avec la réglementation de l'arrondissement.

En parallèle, une modification au Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) est également prévue afin de réserver l'espace requis sur le site du projet (voir dossier 1175069001).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

Considérant le projet visant à permettre la cuisine de rue sur un site de l'arrondissement d'Outremont en 2017, une modification au Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) est requise afin que la cuisine de rue puisse être autorisée par ordonnance du conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Les articles 33 al.2 et 34 al.2 du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) permettent à un conseil d'arrondissement d'adopter une ordonnance relativement aux périodes d'occupation, le nombre et la localisation des sites permettant la cuisine de rue sur son territoire.

Considérant que l'arrondissement d'Outremont désire autoriser la cuisine de rue sur un site pour l'année 2017 et qu'il sera intéressant de l'autoriser également dans le cadre de certains événements spéciaux, il est nécessaire de modifier le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) afin de permettre, par ordonnance, une dérogation à l'article 2 r) qui interdit les restaurants ambulants vendant des aliments qui y sont préparés.

Cette modification vient supporter le projet instaurant un site de cuisine de rue sur le

territoire de l'arrondissement suivant le Règlement 15-039 et répond également à un besoin de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à ce sujet dans le cadre de demandes d'événements spéciaux sur le territoire de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 février 2017

Adoption : 6 mars 2017

Entrée en vigueur : mars 2017

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-01

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et  
relations avec les citoyens



**Dossier # : 1176695005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PTI 2017-2018-2019 |

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-02 09:27

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176695005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PTI 2017-2018-2019 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Avant la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2017, il a été requis de modifier le projet de règlement afin de prévoir un montant de 1 361 000 \$ - il a été décidé d'exclure de ce projet de règlement la partie du PTI visant la piscine John-F.-Kennedy (montant de 1 200 000 \$) le temps de finaliser certaines démarches pour ce projet.

Le sommaire et le projet de règlement ont pu être modifiés avant la séance, mais il n'avait pas été possible de retourner les deux interventions requises. Le présent sommaire vise donc à retourner le dossier pour obtenir les deux interventions avec le montant d'emprunt modifié.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176695005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 361 000 \$ pour l'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont - PTI 2017-2018-2019 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour faire suite à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement d'Outremont en août 2016, le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 361 000 \$ dans le cadre de ce PTI 2017-2018-2019, afin de procéder à l'aménagement des parcs dans l'arrondissement d'Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0285 ayant dressé le Programme d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement d'Outremont.

**DESCRIPTION**

Adoption d'un règlement d'emprunt de 1 361 000 \$ afin de permettre, en 2017, l'aménagement des parcs et des aires de jeux de l'arrondissement, tel que le prévoit le Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 de l'arrondissement d'Outremont (programme 34100).  
Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

**JUSTIFICATION**

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

PTI 2017-2018-2019 - Programme 34100 - Programme d'amélioration des aires de jeux (Aménagement d'une place publique (Îlot St-Viateur), Aménagement de jeux d'eau (Parc Beaubien) et Divers)

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 février 2017

Adoption : 6 mars 2017

Approbation du MAMOT : suite à l'adoption

Entrée en vigueur : suite à l'approbation du MAMOT

Ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Jonathan ST-LOUIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET

Le : 2017-01-23

Secrétaire recherchiste

Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1176695002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont |

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certaines fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2017-01-30 20:54

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176695002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) et concordance de titres dans divers règlements de l'arrondissement d'Outremont |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance ordinaire du 9 janvier 2016, le Conseil d'arrondissement a autorisé la création et le comblement du poste de chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique, abolissant également les deux postes existant auparavant, soient les postes de chef de division - Ressources financières et matérielles et chef de division - Sécurité publique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 16 0027 - Entériner la nomination de Monsieur Edison Ramirez au poste de chef de division ressources financières, matérielles et sécurité publique et autoriser l'abolition des postes de chef de ressources financières et matérielles ainsi que celui de chef de division sécurité publique

**DESCRIPTION**

Modifications apportées au Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) :

- modification du titre de chef de division - Ressources financières et matérielles pour chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique;
- abrogation de paragraphes qui ne sont plus nécessaires;
- modification de certains montants délégués;
- corrections pour concordance de titres de postes.

Modifications apportées au Règlement sur la propreté (AO-78) :

- modification du titre pour chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique là où requis;
- corrections pour concordance de titres de postes;
- correction de références dans les article 24 et 27.

Modifications apportées au Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés (AO-269) :

- modification du titre pour chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique là où requis.

Modifications apportées au Règlement concernant la protection des arbres (1168) :

- modification du titre pour chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique là où requis;
- corrections pour concordance de titres de postes.

Modifications apportées au Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) :

- modification du titre pour chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique là où requis;
- corrections pour concordance de titres de postes.

## **JUSTIFICATION**

Une modification au Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3) est nécessaire suite à la création du poste de chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique et l'abolition des deux anciens postes de chef de division - Ressources financières et matérielles et chef de division - Sécurité publique.

Dans la même optique, toute référence au chef de division - Sécurité publique dans notre réglementation doit être modifiée pour le nouveau titre de chef de division - Ressources financières, matérielles et sécurité publique.

Nous profitons de ces modifications pour mettre à jour certains montants et certaines références dans le AO-3 et corriger quelques coquilles dans des titres de poste ou de direction dans les articles modifiés par la présente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur du Règlement dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 février 2017  
Adoption : 6 mars 2017  
Entrée en vigueur : mars 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel ALLEN, Outremont  
André BRIDEAU, Outremont  
René GIRARD, Outremont  
Julie DESJARDINS, Outremont  
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Michel ALLEN, 17 janvier 2017  
René GIRARD, 17 janvier 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-11

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1176695004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)  |

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107).

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2017-01-30 21:00

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176695004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107)  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107), adopté et entré en vigueur en septembre 1977, régit les autorisations et prohibitions particulières aux différents parcs de l'arrondissement d'Outremont.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social demande une modification au Règlement 1107 afin de prévoir la possibilité de déroger à certains paragraphes de l'article 6 par une ordonnance du conseil de l'arrondissement, notamment dans le cadre de demandes d'organismes partenaires pour des événements spéciaux.

Également, le tarif de permis de photographies de groupe ayant été modifié dans le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (AO-336) d'une durée de 1h30 à un tarif horaire, il y a lieu d'également modifier l'article relié au Règlement 1107.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

La première modification proposée vise à prévoir que le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser une dérogation à l'article 6 (prohibitions) du Règlement 1107, notamment dans le cadre de demandes d'organismes partenaires pour des événements spéciaux tenus sur le territoire d'Outremont.

La seconde modification vise à remplacer la durée maximale actuelle d'une séance de photographie, présentement de 1h30, pour une durée maximale prévue à l'émission du permis.

**JUSTIFICATION**

Des événements requérant une dérogation à certains paragraphes de l'article 6 du Règlement 1107 se sont présentés dans les dernières années. Ce pouvoir de dérogation aux paragraphes b), d), e), g) et i) de l'article 6 par ordonnance du conseil permettra une latitude présentement inexistante au Règlement 1107 dans le cadre de divers événements tenus sur le territoire de l'arrondissement et permettra de s'arrimer aux besoins de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en la matière.

Les paragraphes visés sont les suivants :

6. Il est prohibé à toute personne qui fréquente un parc :

*b) d'y circuler en bicyclette, sur patins à roulettes, trottinette, rouli-roulant ou autre appareils similaires;*

*d) d'allumer des feux ou des pièces pyrotechniques;*

*e) d'apporter ou de consommer des boissons alcoolisées;*

*g) de vendre ou d'offrir en vente quoi que ce soit;*

*i) d'installer ou exhiber des enseignes, panneaux, placards ou autres modes de publicité, de quelque nature que ce soit.*

Également, l'article 8.4 du Règlement 1107 prévoit actuellement qu'une séance est d'une durée maximale de 90 minutes. Considérant la modification en 2017 de la tarification du permis de photographie de groupe, passée d'une période de 1h30 à un tarif par heure, il y a lieu d'adapter l'article 8.4 en conséquence. Le fait de prévoir une durée maximale déterminée lors de l'émission du permis permettra de répondre à un besoin des demandeurs de ce type de permis - les frais exigibles seront alors conséquents grâce au tarif horaire prévu au Règlement AO-336.

Ces modifications constituent également pour le Greffe de l'arrondissement un premier pas dans la mise à jour de certains des plus vieux règlements en vigueur afin de les moderniser aux besoins actuels de l'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur du règlement dans le journal local.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 6 février 2017

Adoption : 6 mars 2017

Entrée en vigueur : mars 2017

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Anne-Marie POITRAS, Outremont  
Edison RAMIREZ, Outremont

Lecture :

Anne-Marie POITRAS, 18 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-16

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et  
relations avec les citoyens



**Dossier # : 1175069001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics ,<br>Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue localisée sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue McEachran et le boulevard Dollard - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement |

Il est recommandé de réduire la zone d'arrêt d'autobus de la *Société des Transports de Montréal* existante sur l'avenue Van Horne à l'est de l'avenue McEachran et d'y implanter une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue de 10h30 à 15h00 le jeudi, du 1er avril au 31 octobre.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2017-01-31 18:11

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1175069001

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adoption - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine de rue localisée sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue McEachran et le boulevard Dollard - Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement |

## CONTENU

## CONTEXTE

Considérant que l'arrondissement d'Outremont entend offrir un site de cuisine de rue sur son territoire et de réserver, sur la partie de l'avenue Van Horne à la limite ouest du parc Raoul-Dandurand, un emplacement pour les camions de cuisine de rue de 10h30 à 15h00 tous les jeudis du 1er avril au 31 octobre, il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement en conséquence.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser qu'à l'emplacement choisi, on retrouve une zone d'arrêt d'autobus de la *Société des Transports de Montréal*. Or, comme la distance de 44 mètres de cette zone est beaucoup plus longue que la distance de 27,5 mètres exigée par les normes établies, il a été convenu avec la *Société des Transports de Montréal* de la réduire sans qu'il y ait d'impact sur les manoeuvres de leurs autobus.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**Dossier décisionnel n° 114328008**

Autorisation d'offrir un site de cuisine de rue sur son territoire, plus précisément près du parc Raoul-Dandurand situé sur l'avenue Van Horne, entre l'avenue McEachran et le boulevard Dollard.

**Dossier décisionnel n° 1176695006**

Modification du règlement numéro 1063 concernant les prohibitions et nuisances de l'arrondissement d'Outremont doit être modifié afin de permettre l'exploitation de restaurants ambulants sur le territoire d'Outremont.

## DESCRIPTION

L'implantation de cet emplacement exige les modifications suivantes :

Réduire la zone d'arrêt d'autobus de la *Société des Transports de Montréal* existante sur l'avenue Van Horne à l'est de l'avenue McEachran.

Van Horne  
Côté sud

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue McEachran et un point situé à une distance de 18 mètres vers l'est : stationnement prohibé de 10h30 à 15h00 le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre excepté pour les camions de cuisine de rue détenteurs d'un permis CR-MTL.

## **JUSTIFICATION**

Cette modification vient supporter le projet instaurant un site de cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont tout en encadrant et assurant un espace pour le positionnement des camions de cuisine de rue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélania DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. / Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-31

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics



**Dossier # : 1172504007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux qui aura lieu le 9 avril 2017 de 12 h 30 à 13 h 15 |

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public, sur les trottoirs McEachran, Ducharme, Dollard ainsi que la ruelle située au nord de l'avenue Ducharme, pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux qui aura lieu le 9 avril 2017 de 12 h 30 à 13 h 15.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 21:09

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172504007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux qui aura lieu le 9 avril 2017 de 12 h 30 à 13 h 15 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La communauté libanaise de Montréal organise depuis plusieurs années une célébration pour marquer la célébration du dimanche des Rameaux. Celle-ci consiste à une procession qui se déroule autour du Monastère St-Antoine-Le-Grand entre 12 h 30 à 13 h 15.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA16 160082 - 7 mars 2016 :** D'édicter une ordonnance visant à autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue d'une procession pour la célébration du Dimanche des Rameaux le dimanche 20 mars 2016 de 12 h 30 à 13 h 30.

**CA15 16 0103 - 2 mars 2015 :** D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal et qui aura lieu le dimanche 29 mars 2015, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes : Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

**CA14 16 0089 - 3 mars 2014 :** D'adopter l'ordonnance numéro OCA14 16 0089, autorisant, dans le cadre de la procession du dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal, qui aura lieu le dimanche 13 avril 2014, de 12 h 30 à 13 h 30, la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes : Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

**CA13 16 0094 - 4 mars 2013 :** D'adopter l'ordonnance OCA 13 160094 et ainsi autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du Dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 24 mars 2013, de 12 h 30 à 13 h 30: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les

avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

**CA12 16 0115 - 5 mars 2012** : D'autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du Dimanche des Rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-Le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 1er avril 2012, de 12 h 30 à 13 h 30: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

**CA11 160127 - 4 avril 2011** : D'autoriser l'émission de l'ordonnance suivante, dans le cadre de la Procession du Dimanche des Rameaux du Monastère St-Antoine-Le-Grand, qui aura lieu le 17 avril 2011, de 12 h 45 à 13 h 45 : Ordonnance numéro OCA11 160127, permettant une dérogation au règlement suivant : *Règlement sur la circulation et le stationnement ( 1171)* : Fermeture des avenues et ruelle suivantes pour permettre la procession du dimanche des rameaux organisée par le Monastère St-Antoine-le-Grand de la communauté libanaise de Montréal dans le quadrilatère constitué des avenues McEachran, Ducharme, Dollard et de la ruelle au sud de l'avenue Ducharme le dimanche 17 avril 2011, de 12 h 45 à 13 h 45: Avenue Ducharme, entre les avenues Davaar et Stuart; Avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Avenue McEachran, entre les avenues Ducharme et Van Horne; Ruelle au sud de l'avenue Ducharme, entre les avenues McEachran et Dollard.

## **DESCRIPTION**

Une messe sera célébrée au Monastère St-Antoine-le-Grand situé au 1520, avenue Ducharme à l'occasion du dimanche des Rameaux, dimanche le 9 avril 2017. Le nombre de participants attendus est estimé à 600 personnes. À la sortie de l'église, les fidèles feront une procession autour de l'église en empruntant les trottoirs des avenues Ducharme, Dollard et McEachran.

La procession se déroulera entre 12 h 30 et 13 h 15. Pendant celle-ci, des chants religieux seront récités par les paroissiens.

Contrairement aux années antérieures, les rues ne seront pas fermées à la circulation automobile et les participants devront uniquement utiliser les trottoirs ou la ruelle au nord de l'avenue Ducharme. Ces changements pour cet événement sont le résultat de la décision du SPVM de ne plus offrir de service d'ordre pour ce genre d'événement et en raison des effectifs insuffisants de la Sécurité publique d'Outremont pour couvrir pareille fermeture de rue. Une patrouille préventive de la sécurité publique sera toutefois sur place afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'événement.

Une fois la procession terminée, les participants se disperseront.

## **JUSTIFICATION**

C'est un événement qui se déroule habituellement dans le calme et la communauté a été averti et comprend les changements liés à l'événement et à l'impossibilité de fermer les rues.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La communauté devra aviser les citoyens au moyen d'un avis qui sera distribué de portes en portes une semaine avant l'événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande devra être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement au cours de l'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone portable, et ce, pendant l'événement, également une heure avant et après celui-ci. Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au Règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21). Aucun appareil d'amplification du son ne sera toléré sur le domaine public tel que prévu au Règlement AO-204.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont  
Patrick - Ext CHAYER, Outremont  
Yves MONTY, Outremont  
Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Edison RAMIREZ, 20 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Anne-Marie POITRAS  
Chef de division - culture, bibliothèque et  
développement social



**Dossier # : 1174328017**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance modifiant l'annexe " B" du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites |

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté le Règlement 15-039 intitulé "Règlement régissant la cuisine de rue";

**ATTENDU QUE** selon l'article 34 dudit Règlement, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier le nombre et la localisation des sites déterminés à l'annexe B;

**ATTENDU QUE** selon l'article 33 dudit Règlement le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier les périodes d'occupation des sites;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du conseil du 6 février 2017, le conseil d'arrondissement a donné un mandat à l'administration afin d'entreprendre les démarches afin de prévoir la présence d'un camion de cuisine de rue dans le secteur "Atlantic";

**IL EST RECOMMANDÉ:**

**D'ADOPTER** une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) autorisant la cuisine de rue sur l'avenue Atlantic, au coin de la rue Hutchison pour la période du 1er avril au 31 octobre 2017 tous les mercredis de 10h30 à 15h.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:01

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328017**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Édicter une ordonnance modifiant l'annexe " B" du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 avril 2013, suite à la consultation publique concernant la cuisine de rue, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation recommandait aux arrondissements de prendre des dispositions nécessaires pour encourager la vente d'aliments sur le domaine public. À cet effet, la Ville de Montréal a fait le pari stratégique de se positionner comme une destination gastronomique de classe mondiale. Phénomène prenant de plus en plus d'ampleur, la cuisine de rue jouit, aujourd'hui, d'une grande popularité.

Le 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), en établissant entre autres les sites de cuisine de rue. L'article 34 du règlement permet au conseil de chaque arrondissement d'adopter et de modifier par ordonnance les sites et leurs emplacements.

Lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017, les élués ont adopté une ordonnance afin d'autoriser la cuisine de rue sur l'avenue Van Horne, face au parc Raoul-Dandurants, entre l'avenue Mc Eachran et le boulevard Dollard, tous les jeudis du 1er avril au 31 octobre de 10 h 30 à 15 h.

Lors de cette même séance, les élués ont manifesté leur intérêt à offrir un second site pour la saison 2017, qui serait situé dans le secteur Altantic.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Avis de motion - 6 février 2017**  
**CA17 16 0053**

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063) - Cuisine de rue

**Dossier décisionnel n° 1175069004 - fera l'objet de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017**

Avis de motion - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux camions de cuisine

de rue localisée sur le côté sud de l'avenue Atlantic à l'ouest de la rue Hutchison -  
Modification de l'annexe «H» du Règlement numéro 1171 relatif au stationnement

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser un second site pour la saison 2017, situé aux abords du 400, avenue Atlantic.

L'horaire proposée est tous les mercredis midi de 10 h 30 à 15 h et ce, du 1er avril au 31 octobre 2017. Ce temps inclus la préparation des camions de cuisine de rue. Cet horaire et emplacement sont saisonniers et pourront être revus suite à l'évaluation et aux recommandations qui ressortiront à la fin de la saison.

Un emplacement de 10 mètres par 2,5 mètres est prévu sur l'avenue Atlantic, au coin de la rue Hutchison.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les exploitants des camions de cuisine de rue doivent gérer les déchets produits par leurs activités. Le Règlement régissant la cuisine de rue prévoit à cet effet que les détenteurs de permis doivent faire preuve d'écoresponsabilité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'Association des marchands de la rue Van Horne, l'Association des marchands et professionnels de l'avenue Bernard ainsi que l'Association des commerçants de l'avenue Laurier Ouest seront informés de l'horaire du site du camion de cuisine de rue pour information et diffusion.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens diffusera un communiqué à cet effet.

Le site internet camionderue.com rendra disponible le calendrier ainsi que l'emplacement des camions de cuisine de rue, et ce, quotidiennement,

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Julie MILLETTE, 20 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-16



**Dossier # : 1165069012**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Transport collectif des personnes   |
| <b>Projet :</b>  | Plan de transport   |
| <b>Objet :</b>   | Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont  |

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2005, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA05 16 0182, décidé de conclure avec la société *Communauto inc.* une entente de location de sept espaces de stationnement public;

Attendu qu'en mai 2006, un bail a été conclu avec *Communauto inc.* pour ces sept places de stationnement;

Attendu que ce bail a été modifié par addenda, en décembre 2006, pour l'ajout d'une place de stationnement;

Attendu que ce bail a été modifié par addenda, en juin 2009, pour l'ajout de 13 places de stationnement;

Attendu que ce bail a été modifié par addenda, en septembre 2012, pour l'ajout d'une place de stationnement;

Attendu que la société *Communauto inc.* souhaite maintenant que l'arrondissement lui loue quatre nouveaux espaces et ce, suivant les mêmes modalités que celles prévues à l'entente de location intervenue en 2006;

Il est recommandé au conseil municipal :

De conclure avec la société *Communauto Inc.* un addenda à ce bail pour la location d'espaces de stationnement public afin :

- d'ajouter un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne près de l'avenue Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit;
- d'ajouter deux (2) espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison passant d'aucun à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit;
- d'ajouter un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit.

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer cet addenda pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-03 13:02

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165069012**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Transport collectif des personnes   |
| <b>Projet :</b>  | Plan de transport   |
| <b>Objet :</b>   | Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'entreprise Communauto offre des services d'autopartage dans l'arrondissement d'Outremont depuis 2004. Ce service permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule. L'entente qui est en vigueur présentement et qui a été modifiée en 2009 et 2012 doit être à nouveau modifiée afin d'y ajouter quatre espaces compte tenu que les besoins pour ce genre de mode de transport collectif ont augmentés dans les dernières années.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016, les membres de ce Comité ont recommandé l'ajout d'espaces réservé aux voitures de Communauto comme suit :

- Un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne entre les avenues de l'Épée et Querbes ;
- Deux (2) espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison ;
- Un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du Conseil d'Arrondissement CA05 160182  
Résolution du Conseil d'Arrondissement CA09 160069  
Résolution du Conseil d'arrondissement CA12 160277

## **DESCRIPTION**

La recommandation exige les ajouts suivants :

Ajout d'un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne près de l'avenue de Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit

Ajout de (2) deux espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison passant d'aucun à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit

Ajout d'un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit

De plus, il est nécessaire de signifier que la description du positionnement des espaces alloués à l'entreprise *Communauto* dans les stationnements hors rue numéros 6 et 8 ainsi que ceux de la Bibliothèque et du CCI a été revue et corrigée et ce, afin d'assurer une concordance avec ceux existants sur le terrain.

## **JUSTIFICATION**

- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Cette mesure vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES
- L'ajout de ces espaces est au bénéfice des citoyens d'Outremont

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Augmentation des revenus passant de 2 200 \$ à 2 600 \$ par mois (taxes en sus)  
Les travaux relatifs à l'installation des enseignes de signalisation seront réalisés par *Communauto*

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélania DINEL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Edison RAMIREZ, Outremont  
Jonathan ST-LOUIS, Outremont  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Edison RAMIREZ, 6 juin 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. / Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics

Le : 2016-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André BRIDEAU  
Directeur des Travaux publics



**Dossier # : 1174328024**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Informé le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine |

Il est recommandé :

**D'INFORMER** le conseil du dépôt de cette demande de certificat d'autorisation de démolition, telle qu'expliquée au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-03 11:26

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328024**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Informers le conseil du dépôt d'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour le 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a reçu une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, situé au coin de Côte-du-Vésinet et Chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Un programme de réutilisation du sol est en cours d'analyse par la division permis et inspections. Le projet de remplacement consiste essentiellement à la construction de ± 70 unités de logements.

Un comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition sera formé dans les prochaines semaines, et ce, en vertu de l'article 2 du règlement AO-109.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le projet vise la démolition de l'ensemble du bâtiment principal et secondaire, à l'exception d'une partie du bâtiment principal qui donne sur le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Un plan illustrant la partie conservée est en pièce jointe au présent sommaire.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 8 du règlement AO-109, le directeur doit aviser le Conseil de la réception d'une demande de certificat d'autorisation de démolition.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Yves MONTY, Outremont

Lecture :

Yves MONTY, 23 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-21



**Dossier # : 1174328002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 779, avenue Davaar - Demande de dérogation mineure relativement à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à un agrandissement du bâtiment principal |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 11 janvier 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ainsi que la demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180;

**ATTENDU** qu'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal l'Express d'Outremont le 19 janvier 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par le membres du conseil d'arrondissement au cours de la présente séance;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328002;

Il est recommandé :

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA

et aussi

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure, lesquels refus s'appliquent aux documents joints.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2017-01-30 21:17

**Signataire :**

Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1174328002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 779, avenue Davaar - Demande de dérogation mineure relativement à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à un agrandissement du bâtiment principal |

**CONTENU****CONTEXTE**

Un nouvel avis public a été publié le 16 février 2017 dans l'Express d'Outremont en vue de la séance du conseil du 6 mars 2017 puisque le dossier a été retiré à la séance du 6 février 2017.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé au 779, avenue Davaar - Demande de dérogation mineure relativement à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à un agrandissement du bâtiment principal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet d'agrandissement requiert une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 concernant les dérogations mineures afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage ainsi qu'une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189.

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le règlement 1180 concernant les dérogations mineures stipule que suite à l'avis du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement peut accorder une dérogation aux dispositions de zonage et de lotissement, autre que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation au sol certains critères.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 11 janvier 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste essentiellement en l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière d'une superficie de 33.40 m.c. Un volume en brique de couleur rouge est prévu et sera aligné à la limite de propriété, et ce sur 2 étages. Un porte-à-faux d'une projection variant entre 1.05 et 4.91 m sera aménagé en zinc de couleur anthracite, posé à la verticale. Les ouvertures du mur arrière seront en aluminium de couleur noire où des fenêtres fixes et à

battants sont prévues.

Le projet est complété par la construction d'une terrasse sur sonotube d'une projection de  $\pm$  2.5 m en bois et un rangement sous cette dernière est prévu et sera dissimulé derrière un écran de bois posé à l'horizontale peint gris anthracite. Enfin, un écran d'intimité sera installé sur la terrasse du côté de la ligne de propriété, le tout en bois et de couleur anthracite.

En façade, la porte principale double en bois sera remplacée par une porte en aluminium de couleur noire avec une imposte et un vitrage latéral fixe.

Le projet nécessite une dérogation mineure relativement à l'application de l'article 5.3 du règlement de zonage qui se lit comme suit : « une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ». Le bâtiment existant bénéficie de droits acquis quant à son implantation dans la marge latérale droite à 1.37 m au lieu de 1.981 m prévu à la grille des usages et des normes de la zone RA-24.

Le projet n'a pas pour effet de rendre l'ensemble de la construction conforme, mais l'agrandissement proposé est fait en conformité à la réglementation applicable.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA selon les motifs suivants :

- Le projet d'agrandissement ne prend pas en compte son effet sur le voisinage, notamment puisqu'il réduit la luminosité et l'intimité sur les propriétés voisines;
- Le porte-à-faux en zinc est imposant et ne contribue pas à mettre en valeur le bâtiment ainsi que les bâtiments voisins;
- La modulation de l'agrandissement en brique, le porte-à-faux en zinc ainsi que la terrasse ne sont pas alignés et la création de plusieurs volumes n'est pas souhaitée, notamment considérant la superficie du terrain;
- La porte en façade est modifiée et il n'est pas souhaité de la remplacer par une porte en aluminium avec plein vitrage et verre fixe sur le côté. La conservation ou la restauration de cet élément architectural d'origine doit préférablement être privilégiée ou remplacée par une porte ayant les mêmes caractéristiques.

En vertu du règlement 1180 portant sur les dérogations mineures, le requérant a déposé une lettre énonçant son préjudice sérieux, en voici un extrait :

*« L'article 5.3 cause un préjudice sérieux au demandeur car il l'oblige à démolir une partie du bâtiment pour le rendre conforme, et ce, même si le projet soumis répond aux normes en vigueur ».*

La lettre de préjudice sérieux se trouve en pièce jointe au présent sommaire.

En vertu de l'article 145 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c-A-19.1), des critères de recevabilité sont prévus pour toute dérogation mineure :

- une dérogation mineure peut être accordée sur les dispositions prévues au règlement de zonage et de lotissement, autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

- aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- la dérogation ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- la dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- la résolution accordant la dérogation mineure peut avoir effet à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande défavorablement la demande de dérogation mineure en raison de sa recommandation défavorable à la demande de PIIA.

Suite à la tenue de sa séance, le comité consultatif d'urbanisme recommande défavorablement la demande d'approbation d'un PIIA pour les mêmes motifs que ceux émis par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine.

De plus, il recommande défavorablement la demande de dérogation mineure conformément l'article 5.3 du règlement de zonage étant donné la recommandation défavorable à l'égard de la demande de PIIA.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

##### **Étapes réalisées:**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 11 janvier 2017
- Un avis public a été publié dans l'Express d'Outremont le 19 janvier 2017

##### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale et du Règlement 1180 concernant les dérogations mineures.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-01-19



**Dossier # : 1174328001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé aux 518 - 520, avenue Wiseman - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement au mur arrière du bâtiment principal |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à sa séance du 11 janvier 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ;

**ATTENDU** le motif de refus émis par le CCU à l'effet que nonobstant l'étude d'ensoleillement déposée, le projet d'agrandissement est trop imposant et ne prend pas en compte son effet sur le voisinage, notamment puisqu'il réduit la luminosité sur la propriété mitoyenne;

Il est recommandé :

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA, laquelle approbation s'applique aux documents joints.

**Signé par** Michel ALLEN **Le** 2017-02-01 14:19

**Signataire :** Michel ALLEN

---

Directeur d'arrondissement par intérim  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé aux 518 - 520, avenue Wiseman - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement au mur arrière du bâtiment principal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet de présentations au comité consultatif d'urbanisme des séances du 7 décembre 2016 et du 11 janvier 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste en l'agrandissement du bâtiment au mur arrière au 2e étage, au-dessus du rez-de-chaussée déjà existant. L'agrandissement aura une superficie de 26.7 m.c et un revêtement de brique rouge de format Québec est prévu. L'agrandissement sera aligné avec le volume existant.

Au mur latéral droit, la fenêtre au niveau du rez-de-chaussée sera remplacée par une fenêtre à battant sans subdivision, alors que la fenêtre du 2e étage sera également à battant sans subdivision ¼- ¾. Un appareillage de brique en soldat est prévu. Au niveau du mur arrière, au rez-de-chaussée, la fenêtre existante sera remplacée par des portes doubles et la porte simple existante sera remplacée par une fenêtre à battant, le tout, avec un appareillage de brique en soldat. Au 2e étage, seule une fenêtre à battant avec subdivision ¼ - ¾ est projetée.

Le projet est complété par la construction d'une terrasse sur fondation de béton d'une projection de 4.11 m, où est prévu un rangement au sous-sol. Le garde-corps sera en aluminium de couleur brune. Enfin, un toit où 4 lanterneaux ouvrants complète le projet.

Le projet avait fait l'objet d'une présentation au CCU du 7 décembre 2016 et était à revoir avec les orientations suivantes:

- L'élévation du mur latéral gauche ainsi qu'une étude d'ensoleillement devront être déposées;
- Des plans révisés, où les conditions existantes du bâtiment contigu devront être démontrées, afin d'évaluer l'impact du projet sur ce dernier;
- Il serait préférable que la fenêtre du rez-de-chaussée au mur latéral droit ait les mêmes subdivisions que celles existantes sur ce même mur.

L'ensemble des documents requis a été déposé.

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement la demande d'approbation d'un PIIA puisque le projet respecte les critères prévus au PIIA et aux réserves émises par le CCU, à savoir :

- L'élévation du mur latéral gauche ainsi qu'une étude d'ensoleillement devront être déposés;
- Des plans révisés, où les conditions existantes du bâtiment contigu devront être démontrées, afin d'évaluer l'impact du projet sur ce dernier;
- Il serait préférable que la fenêtre du rez-de-chaussée au mur latéral droit ait les mêmes subdivisions celles existantes sur ce même mur.

Suite à la présentation du projet révisé aux membres du CCU, les membres formulent une recommandation défavorable pour le motif suivant :

- Nonobstant l'étude d'ensoleillement déposée, le projet d'agrandissement est trop imposant et ne prend pas en compte son effet sur le voisinage, notamment puisqu'il réduit la luminosité sur la propriété mitoyenne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet des séances du CCU du 7 décembre 2016 et du 11 janvier 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 février 2017
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-01-19



**Dossier # : 1174328009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 780, boulevard Dollard (Collège Stanislas) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal sur la façade donnant sur le boulevard Dollard. |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328009;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal sur la façade donnant sur le boulevard Dollard, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:37

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 780, boulevard Dollard (Collège Stanislas) - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal sur la façade donnant sur le boulevard Dollard. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à la modification de la façade du bâtiment donnant sur l'avenue Dollard.

Il est proposé de remplacer le mur de bloc de verre et de verre translucide où des fenêtres sont intégrées par un mur rideau complètement vitré. Cette nouvelle façade sera subdivisée en six (6) tableaux par sept (7) pilastres étroits. Ces tableaux correspondent à la disposition des salles de classe et il s'agit d'un élément de composition de la façade actuelle. Le cadrage de ces tableaux aura une projection de 25 cm du mur rideau et sera recouvert d'aluminium anodisé clair, et près du niveau du sol, un bandeau de cèdre verni sera intégré. Des ouvertures à auvent sont prévues et seront dissimulées entre les meneaux et la subdivision en tableau en aluminium anodisé.

Des sections du vitrage seront sérigraphiées et accentueront la verticalité du mur rideau. Le parement de pierres bouchardées qui constitue un élément de composition d'origine, sera conservé et encadrera la nouvelle façade.

Il est également prévu un nouvel aménagement paysager sur le terrain entre l'aile Dollard et l'emprise publique. La combinaison de la façade vitrée et de l'aménagement paysager contribuera à enrichir le caractère public et institutionnel du boulevard Dollard à cette hauteur, en plus de créer un lien vers le parc Raoul-Dandurand qui fait front à l'avenue Van Horne.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Avec la réserve suivante :

- Le bois présenté doit être modifié par un autre matériau tel que de la pierre, de la brique ou du béton afin de ramener le projet à sa composition d'origine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet accentuera l'efficacité énergétique du bâtiment de par le vitrage, les assemblages et les systèmes de chauffage performants.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 février 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1174328004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 5287, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière ainsi qu'à la modification de l'apparence extérieure au mur avant. |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328004;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière ainsi qu'à la modification de l'apparence extérieure au mur avant, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:47

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 5287, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment au mur arrière ainsi qu'à la modification de l'apparence extérieure au mur avant. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet a fait l'objet de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 11 janvier 2017 et les membres souhaitaient revoir le projet avec les commentaires suivants:

- Le revêtement de déclin de fibrociment n'est pas souhaité au 2e étage et il serait préférable de conserver le revêtement de brique existant ;
- La façade arrière est à revoir puisqu'il n'y a pas d'uniformité dans le jeu des fenêtres. Un appareillage de briques en soldat pour les linteaux devrait être ajouté ;
- Le projet d'agrandissement ne prend pas en compte son effet sur le voisinage, notamment puisqu'il réduit l'intimité sur les propriétés voisines;
- Les barrotins en bois tourné pour le garde-corps de la terrasse ne sont pas souhaités, car ils ne correspondent pas au style architectural du bâtiment;
- Une représentation de l'impact de l'agrandissement sur les 2 propriétés voisines devra être déposée.

Depuis, un projet révisé a été déposé.

Au mur avant, le projet prévoit le remplacement des fenêtres à guillotine doubles en façade par des fenêtres à battants triparties. Les nouvelles ouvertures proposées sont alignées à celles du rez-de-chaussée.

De plus, les fenêtres à guillotine du sous-sol seront remplacées par des fenêtres à battants et l'ouverture sera légèrement agrandie.  
L'ensemble des ouvertures sera de couleur blanche.

Au mur arrière, un agrandissement est prévu au rez-de-chaussée et à l'étage, avec un retrait du mur arrière afin de minimiser l'impact de l'agrandissement sur les propriétés voisines.

Au niveau du rez-de-chaussée, le revêtement sera de brique format Québec de couleur rouge et deux (2) portes-patio de couleur blanches sont prévues. Sur une seule des portes-patios, il y aura des fenêtres fixes avec impostes, alors qu'il y aura sur l'autre porte-patio une seule imposte. Sur le toit de l'agrandissement, 2 lanterneaux ouvrants seront installés. Le revêtement de la fondation de l'agrandissement sera en crépi et sera entièrement visible. Quant à la partie agrandie au 2e étage, le revêtement de brique sera remplacé par la même brique rouge que la partie agrandie au rez-de-chaussée. Les ouvertures existantes à guillottes seront remplacées par des fenêtres à battants de double à triple subdivision. Un appareillage de briques en soldat est prévu au dessus de chacune des ouvertures et un appareillage de briques en pile est prévu entre 2 fenêtres à l'étage pour rappeler l'appareillage en façade. De plus, une nouvelle ouverture est créée en raison d'un réaménagement intérieur.

Le projet est complété par la construction d'une terrasse en bois d'une projection de 3.65 m sur sonotube. Des gardes-corps en fer forgé de couleur noire sont prévus et ceintureront la construction, en plus d'un écran d'intimité en pin ajouré.

Il est à noter que les propriétés voisines ont déjà fait l'objet d'agrandissement similaire et que l'agrandissement proposé sera en retrait des murs arrières de ces bâtiments. Quant à l'impact sur l'ensoleillement des propriétés voisines, la localisation géographique de la cour arrière orientée nord-est ne créera pas d'effet sur ces dernières, les cours sont déjà ombragées, à l'exception de la matinée.

L'actuel garage mitoyen situé en cour arrière sera démoli et sera remplacé par une case de stationnement en pavé uni. Le mur mitoyen du garage sera recouvert d'un crépi.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Avec la réserve suivante :

- L'agrandissement proposé devra être en retrait d'un (1) mètre par rapport à la limite de propriété gauche afin de minimiser l'impact de cet ajout sur la propriété voisine.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### Étapes réalisées :

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 11 janvier 2017 (projet à revoir)
- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 février 2017

### Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1174328006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 35, avenue de la Brunante - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière. |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328006;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:41

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328006**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 35, avenue de la Brunante - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 11 janvier 2017. Les membres souhaitent revoir le projet avec les orientations suivantes :

- La grande fenestration et les matériaux utilisés de couleur foncée confèrent au bâtiment un style commercial non souhaité;
- Le projet d'agrandissement ne prend pas en compte son effet sur le voisinage, notamment puisqu'il réduit la luminosité et l'intimité sur les propriétés voisines;
- L'insertion du toit plat de l'agrandissement au toit mansardé existant crée une perte d'une composante architecturale du bâtiment.

Depuis, un projet révisé a été déposé.

Le projet consiste toujours en l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière sur 2 étages, le tout avec un revêtement de brique de couleur rouge-gris. Le toit mansardé de la partie existante sera agrandi et sera intégré à l'agrandissement. Le nouveau mur arrière de l'agrandissement sera, à quelques pouces près, aligné au mur arrière du bâtiment voisin.

- **Rez-de-chaussée**

Une porte-patio sans imposte, une porte simple d'accès à la terrasse ainsi que des fenêtres fixes sont prévues. Une terrasse en bois d'une projection de 3.04 m est prévue. Le garde-corps donnant sur la cour arrière sera en verre trempé d'une hauteur de 42", alors que le garde-corps du côté latéral droit de la terrasse sera en bois posé à l'horizontale et qu'au mur latéral gauche un écran d'intimité est prévu, toujours en bois posé à l'horizontale.

- **2e étage**

Des fenêtres avec des subdivisions d'allures contemporaines sont prévues au 2 étages. Des ouvertures à auvent et à battants sont prévues.

- **Grenier**

Une nouvelle ouverture sera percée à même le toit mansardé en lien avec le nouvel aménagement intérieur. Un balcon d'une projection de 0.91 m est prévu sur le toit de l'agrandissement et un garde-corps de 42 " est prévu en métal de couleur noire.

- **Sous-sol**

Une nouvelle salle de séjour sera aménagée sous la future terrasse en bois. Des fenêtres fixes donnant sur la cour arrière sont prévues alors que sur le mur latéral droit une porte-patio est prévue.

L'accès au garage qui constitue l'espace de stationnement requis sera toujours accessible, malgré la structure de la terrasse.

L'ensemble des nouvelles ouvertures seront de couleur noire.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), sans réserves.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étapes réalisées :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 11 janvier 2017 (projet à revoir)
- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 février 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1174328016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1280, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un PIIA relativement l'installation de 2 enseignes perpendiculaires en façade. |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328016;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'installation de deux enseignes perpendiculaires en façade, laquelle approbation s'applique à la réserve spécifiée par le comité consultatif d'urbanisme, à l'effet de retirer 2 enseignes appliquées en vitrine, et aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-02 13:56

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 1280, avenue Bernard - Demande d'approbation d'un PIIA relativement l'installation de 2 enseignes perpendiculaires en façade. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2 mai 2016**  
**CA16 16 0154**

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 1280, avenue Bernard

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'installation de 2 enseignes perpendiculaires installées de part et d'autre de l'emplacement du local où est situé « Sutton - Agence immobilière », le tout en demi-étage du bâtiment.

La superficie de chacune des enseignes est de 0.47 m.c, pour un total de 0.95 m.c. Le boîtier sera en aluminium peint de couleur noire, et le lettrage sera apposé et de couleur blanche.

En mai 2016, le conseil d'arrondissement a approuvé un PIIA pour l'affichage en vitrine sur chacune des fenêtres en baie, dans la partie inférieure de la surface vitrée. Les inscriptions sont en acrylique de couleur blanche et le lettrage est découpé sans fond. Ces inscriptions respectent la superficie maximale totale de 25 % de la vitrine.

Bien que le projet d'affichage perpendiculaire soit conforme à la réglementation, lorsqu'il est pris seul uniquement, il devient non conforme lorsqu'on l'additionne à l'affichage existant en vitrine. En effet, l'article 11.4.2 du règlement de zonage 1177 limite à 2 le nombre d'enseignes autorisées pour un usage principal.

Cependant, l'article 11.6 du règlement de zonage permet d'autoriser un projet d'enseigne non conforme s'il est approuvé conformément aux dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1189.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA).

Avec la réserve suivante :

- Considérant qu'avec l'ajout de deux enseignes perpendiculaires, l'ensemble de l'affichage n'est pas conforme à la réglementation, deux (2) enseignes appliquées en vitrine devront être retirées afin d'épurer la façade commerciale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 février 2017

### **Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1174328011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 215, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'escalier d'issue et du remplacement d'une porte par une fenêtre au mur de façade du côté de l'avenue de L'Épée (École Nouvelle-Querbes) |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328011;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'escalier d'issue et du remplacement d'une porte par une fenêtre au mur de façade du côté de l'avenue de l'Épée, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:34

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328011**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 215, avenue Bloomfield - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'escalier d'issue et du remplacement d'une porte par une fenêtre au mur de façade du côté de l'avenue de L'Épée (École Nouvelle-Querbes) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 16 0240** Rendre une décision par résolution quant aux demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les immeubles situés aux : 543, avenue Mc Eachran; 550, avenue Champagneur; 513, avenue Outremont; 215, avenue Bloomfield; 842-844, avenue Rockland et 88-90, avenue Mc Nider. [*Dossier décisionnel n° 1141899026*]

**DESCRIPTION**

**Historique du dossier**

**Mai 2014**

Le projet a fait l'objet d'une décision favorable lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2014 sous la résolution CA14 16 0240. Le projet avait préalablement fait l'objet d'une recommandation favorable avec réserves des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mai 2014.

Les réserves émises étaient :

- *Préalablement à l'émission du permis de construction, des plans signés et scellés par un ingénieur en structure devront être déposés au SAUP;*

- *Des plans plus détaillés quant aux colonnes et assises devront être déposés afin de s'assurer que les proportions sont respectées;*
- *La coupe déposée est à revoir;*
- *La qualité du français est à revoir dans l'ensemble des documents déposés.*

L'article 11.6.6 du règlement 1176 concernant les permis et certificats stipule que « *Le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé par le conseil d'arrondissement, est valable pour une durée maximale de douze (12) mois à compter de son adoption par le conseil d'arrondissement [...]. Le permis doit être émis à l'intérieur de ce délai de douze (12) mois ou, à défaut, le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) devient nul et sans effet.* » Le requérant n'a pas déposé sa demande de permis dans les douze (12) mois suivant l'approbation de son PIIA, ce qui le rend nul et sans effet. Une nouvelle demande doit donc être déposée et une nouvelle décision du conseil d'arrondissement est requise.

### **Janvier 2016**

Une nouvelle demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation à transmettre au conseil d'arrondissement.

Les commentaires des membres du CCU étaient alors les suivants:

*Les membres du comité soulèvent le fait qu'il s'agit d'un bâtiment d'exception de l'arrondissement d'Outremont et que la façade donne directement sur l'avenue De L'Épée. Ils considèrent que la structure proposée n'est pas soignée et a l'allure d'un échafaudage installé en façade. La couleur noire choisie contribue également à donner une certaine lourdeur au projet.*

*Le projet est à revoir avec les orientations suivantes :*

- *l'approche générale du projet est à travailler au niveau de la qualité des détails et de l'assemblage;*
- *une signature devrait être donnée à cet ouvrage plutôt qu'une mise en place d'éléments standards;*
- *la couleur proposée n'est pas souhaitée*

### **Juillet 2016**

Un projet révisé a été déposé au CCU et les commentaires des membres étaient les suivants :

*Les membres du comité considèrent que la structure proposée n'est pas particulièrement soignée au niveau de sa conception. L'escalier d'origine présentait un bel équilibre sur le bâtiment, mais que sa nouvelle conception est beaucoup moins harmonieuse. La couleur noire choisie contribue également à donner une certaine lourdeur au projet.*

*Le projet est à revoir avec les orientations suivantes:*

- *La couleur noire n'est pas souhaitée et il est suggéré de modifier la couleur pour un gris béton ou bien un beige clair afin que l'accent ne soit pas mis sur la structure de l'escalier mais plutôt sur l'architecture de la façade;*
- *Les supports obliques ne sont pas souhaités et n'ont pas pour effet d'améliorer l'intégration du projet.*

*Les membres seraient également ouverts à un projet d'escalier coloré qui pourrait faire un lien avec l'usage du bâtiment et animer la façade donnant sur la cour d'école.*

## **Janvier 2017**

Un projet révisé est déposé au CCU pour recommandation et en voici la description :

Le bâtiment est classé catégorie 1 au répertoire Bisson et on y attribue la mention d'édifice scolaire d'une exceptionnelle monumentalité. De plus, dans la section « Évaluation patrimoniale », l'étude Bisson fait mention que « *l'escalier de secours est une véritable sculpture architecturale* ».

L'escalier d'issue au mur faisant face à l'avenue De L'Épée doit faire l'objet d'une réfection complète afin de rendre ce dernier conforme et sécuritaire pour les usagers. À l'heure actuelle, la profondeur des marches et la hauteur des contremarches varient à l'intérieur de la même volée, le format du garde-corps et les mains-courantes ne sont pas conformes au Code national du bâtiment. Ces modifications impliquent l'élargissement des paliers, le rallongement des volées ainsi que la prise en compte des considérations sismiques qui augmentent les charges prévues à la structure.

Le nouvel escalier proposé reprend essentiellement la configuration d'origine. Les éléments verticaux disposés de part et d'autre de l'axe central se composent de deux colonnes recouvertes d'un parement en acier perforé de couleur verte afin de le dissimulé et qui rappelle l'ardoise verte du tableau scolaire.

La structure de l'escalier sera en acier peint de couleur beige afin de s'harmoniser aux insertions de pierre au travers la brique qui compose le revêtement extérieur de cette façade.

Les portes d'issues seront remplacées par de nouvelles portes en aluminium de couleur brun pâle, avec imposte. Enfin, au rez-de-chaussée, une fenêtre sera remplacée par une porte d'issues, où un palier et un escalier en aluminium noir sont prévus.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), sans réserves.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1174328007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 96, avenue Elmwood - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de l'ensemble du bâtiment. |

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 février 2017, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1174328007;

Il est recommandé :

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de l'ensemble du bâtiment, laquelle approbation s'applique sans réserve et conformément aux plans joints au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:39

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174328007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision par résolution relativement au bâtiment situé au 96, avenue Elmwood - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification de l'apparence extérieure de l'ensemble du bâtiment. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet a fait l'objet de la séance du CCU du 11 janvier 2017 et les membres souhaitaient revoir le projet avec les orientations suivantes :

- La couleur anthracite des ouvertures n'est pas souhaitée et une couleur plus pâle, s'apparentant à la couleur existante, est préférable;
- Des plans de présentations plus élaborés sont souhaités surtout pour analyser l'arrière du bâtiment;
- La dimension des fenêtres fixes à l'arrière est à revoir, car elles ne prennent pas en compte l'effet sur le voisinage, notamment puisqu'elles réduisent l'intimité des propriétés voisines;
- À l'arrière, il serait souhaité que les impostes faites de briques disposées en soldat soient cintrées.

Depuis, un projet révisé a été déposé. Le projet consiste en la modification de l'ensemble de l'apparence extérieure du bâtiment.

- **Mur de façade**

L'ensemble des fenêtres à battants est remplacé par des fenêtres à guillotine 1/3 - 2/3 et les vitraux existants du rez-de-chaussée seront réintégrés.  
La porte principale, actuellement en bois et sans vitrage sera remplacée par une porte entièrement vitrée. Les ouvertures seront de couleur blanche.

- **Mur latéral gauche**

Au rez-de-chaussée et à l'étage, deux (2) fenêtres seront emmurées, alors que les autres fenêtres seront remplacées par des fenêtres à guillotine et oscillo-battantes. Le seul vitrail existant d'une fenêtre au rez-de-chaussée sera réintégré. Ces ouvertures seront également de couleur blanche.

- **Mur arrière**

L'agrandissement existant du bâtiment d'une superficie approximative de 6.4 m.c sera démolie. Une (1) fenêtre fixe de 8' x 8' située au rez-de-chaussée est prévue alors qu'à l'étage, une fenêtre fixe de 9' x 4' est prévue. Également, une fenêtre à battant sera remplacée par une porte double plein vitrage et sans imposte. Au dessus de cette porte, une fenêtre oscillo-battante est prévue. L'ensemble de l'appareillage de brique sera en soldat cintré.

- **Mur latéral droit**

Seules des ouvertures sont prévues au mur du rez-de-chaussée. Une fenêtre oscillo-battante et une fenêtre fixe y seront installées et une porte sans imposte et plein vitrage est prévue. Un appareillage de brique en soldat cintré est proposé.

Les ouvertures au mur arrière et latéral seront en aluminium anodisé.

Au mur arrière, le projet est complété par la construction d'une terrasse en cèdre ± 6.5 mètres de profondeur.

## **JUSTIFICATION**

À la séance du 8 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), sans réserves.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Étape réalisée :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 8 février 2017

**Étapes à réaliser :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 6 mars 2017.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du Règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-14



**Dossier # : 1173711005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger, à titre de cadre en réaffectation à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty jusqu'au 5 juin 2017 et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la prolongation de l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.;

D'imputer la dépense conformément à l'information financière jointe au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 21:20

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173711005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Prolonger, à titre de cadre en réaffectation à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty jusqu'au 5 juin 2017 et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er février 2016, le directeur de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine quittait pour la retraite. Après avoir procédé à l'analyse des options mises de l'avant par les fonctionnaires en lien avec la rationalisation des effectifs et le PQMO, la direction a pris la décision de remplacer Monsieur Chapuis et d'afficher le poste de directeur. Le nouveau directeur entre en fonction le 6 juin 2016.

La direction de l'aménagement urbain a fait face à plusieurs situations contraignantes au cours des derniers mois qui ont eu un impact important sur la gestion de ressources humaines de cette direction ainsi que sur les opérations courantes. Les inspecteurs ont été temporairement pris en charge par le chef de division de la Sécurité publique. Jumelées à l'absence de la chef de division urbanisme, permis et inspection depuis le début avril, l'arrondissement a fait appel à la Ville de Montréal et à demander à qu'une ressource cadre compétente et qualifiée puisse être affectée temporairement à l'arrondissement pour soutenir les activités de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, assurer le suivi des dossiers courants, planifier les opérations, encadrer, orienter et supporter l'équipe en place.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le 2 mai 2016, le conseil de l'arrondissement a entériné le déplacement de Monsieur Yves Monty qui est un chef de division permis et inspection en disponibilité provenant de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Monsieur Monty a accepté de relever le défi et de venir supporter les activités de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine pendant une période de deux (2) mois, soit du 27 avril au 27 juin 2016. Monsieur Monty est un cadre possédant une longue expérience de gestion à la Ville. Son expertise et ses connaissances profondes des domaines de l'émission des permis et de l'inspection permettra à la direction de l'aménagement urbain de poursuivre ses opérations et de maintenir le niveau de service auquel nos citoyens s'attendent.

Monsieur Monty reste donc rattaché à son unité d'origine mais est temporairement affecté à notre arrondissement. Puisqu'il agira à titre de chef de division permis et inspection, le conseil le désignera pour émettre les permis en vertu de la réglementation.

Le 6 juin dernier, le conseil a prolongé l'affectation de Monsieur Monty jusqu'en septembre 2016 (1163711016 - CA16 16 0217).

Le 1er août 2016, le conseil a prolongé l'affectation de Monsieur Monty jusqu'au 31 décembre 2016 (1163711020 / CA16 160278)

Le 5 décembre 2016, le conseil a prolongé l'affectation de Monsieur Monty jusqu'au 6 mars 2017 (1163711035 / CA16 16 0428)

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Lors de la séance du 6 février dernier, le conseil a mandaté l'administration pour que la structure organisationnelle de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine soit finalisée afin d'être présentée au conseil du mois d'avril pour approbation. Compte tenu des modifications qui seront apportés à la structure de la direction au cours des deux prochains mois, il convient de prolonger l'affectation de Monsieur Monty à titre de cadre en réaffectation jusqu'au 5 juin 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel de Monsieur Monty, incluant les charges sociales, sera maintenu mais sera payé par l'arrondissement d'Outremont.

Cette dépense, approximativement 35 012 \$ incluant les charges sociales, sera puisée à même le surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et  
relations avec les citoyens

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1173711004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner la mise à jour de la structure organisationnelle de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine prévoyant la création d'un poste temporaire de conseiller en planification et la création permanente ainsi que le comblement d'un troisième poste d'agent du cadre bâti et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement |

**IL EST RECOMMANDÉ:**

D'entériner la mise à jour de la structure organisationnelle de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine jointe au dossier décisionnel;

D'autoriser le comblement du poste temporaire de conseiller en planification pour une période maximale de 3 ans et du poste d'agent du cadre bâti conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel;

D'imputer cette dépense au surplus de l'arrondissement, conformément à l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 21:14

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173711004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner la mise à jour de la structure organisationnelle de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine prévoyant la création d'un poste temporaire de conseiller en planification et la création permanente ainsi que le comblement d'un troisième poste d'agent du cadre bâti et imputer la dépense au surplus de l'arrondissement |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est d'offrir un service de qualité dans les domaines de la planification urbaine, la réglementation d'urbanisme, la protection du patrimoine et de l'architecture outremontaise, l'analyse des demandes de permis et certificats d'autorisation et de l'émission de ces derniers en conformité avec les règlements adoptés par le Conseil ainsi que l'inspection du cadre bâti.

La réalisation du travail et de la mission est guidée par les cinq grands axes retenus par le Comité de direction de la Ville de Montréal en février 2016 intitulés : « *Montréal en mouvement* », qui sont :

- L'amélioration des services aux citoyens (« expérience client »);
- Le développement durable de la Ville;
- La qualité de vie et de développement social;
- La culture éthique ancrée dans la fonction publique;
- La performance dans la gestion de la Ville.

La structure actuelle ne permet pas à la direction de rencontrer ses obligations et de réaliser sa mission.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, le conseil a mandaté l'arrondissement pour que la structure organisationnelle de la DAUP soit finalisée afin qu'elle soit présentée au conseil d'avril pour approbation.

**DESCRIPTION**

L'organigramme de la direction a été mis-à-jour lors de l'adoption du budget 2017 et du dépôt de l'organigramme. L'organigramme qui était atypique au sens où il ne prévoyait pas de séparation entre les deux domaines d'affaires principaux de la direction, c'est-à-dire l'urbanisme et les permis et inspection comprend maintenant une division permis et inspection ainsi qu'une unité administrative appelée urbanisme. La nomenclature de la structure représente fidèlement les activités de la direction.

Les responsabilités de la DAUP sont en grandes parties d'ordre légal et découlent des obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de lois connexes. Nous faisons référence aux obligations en matière de :

- Planification : conséquences du Schéma d'aménagement et de développement (2015) de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme (2014) de la Ville et de l'opportunité d'adopter un Chapitre d'arrondissement pour préciser les enjeux et les orientations locaux;
- Planification détaillée et grands projets : les trois rues commerciales, le site d'Outremont et ses abords;
- Réglementation : pour mettre en œuvres les documents de planification, obligation de règlements de zonage, lotissement, construction, PIIA, dérogation mineure, etc.;
- Application des règlements : analyse et approbation des projets (ex: conversion de propriété religieuse, projet de coopératives d'habitations, etc.) analyse de demandes de permis et certificats, émission et inspection, plus le traitement des plaintes;
- Processus d'information et de consultation des citoyens.

S'ajoute aux obligations légales, le support au développement économique pour assurer la vitalité des artères commerciales et des pôles d'emplois. Cet accompagnement fait le lien avec le cadre réglementaire de la gestion du territoire et la dimension économique. Cette dynamique suppose des études afin d'intégrer de façon optimale les entreprises à leur nouvel environnement (mix commercial ou industriel, réduction des nuisances potentielles, qualité de l'architecture et de l'affichage).

Pour répondre aux responsabilités de la DAUP telles que décrites, il est proposé de bonifier la structure organisationnelle par l'ajout et la création de deux postes additionnels. Ce nouvel organigramme permettra d'assurer un fonctionnement adéquat des deux domaines d'affaires principaux de la DAUP.

## **JUSTIFICATION**

Création d'un (1) poste permanent **d'agent du cadre bâti** pour consolider l'équipe d'accueil des citoyens, d'analyse et d'émission des permis. Le territoire de l'arrondissement est en développement, plusieurs projets d'envergure sont et seront en chantier au cours des prochaines années, l'achalandage est en forte augmentation à la DAUP et nous devons pouvoir compter sur une équipe permis et inspection performante, capable de réaliser les analyses des projets et émettre les permis et certificats. L'ajout d'un poste d'agent du cadre bâti permettra à la direction de rencontrer ses obligations liées à l'accueil et l'analyse des demandes de permis et de l'émission des permis.

Création d'un deuxième poste temporaire de **conseiller en planification**. Le travail de préparation, de présentation et de suivi des dossiers du comité consultatif d'urbanisme mensuel occupe près de 50 % du temps de travail d'un conseiller. La personne qui occupera ce poste se verra confier les dossiers d'analyse urbaine, le CCU et supportera la

revitalisation des artères commerciales ainsi que le développement économique aux abords du Site Outremont. Le profil du poste pourrait viser les expertises en architecture et en urbanisme. Le poste de conseiller serait créé pour une période de trois (3) ans. À terme, la DAUP pourra réévaluer ses besoins et, le cas échéant, combler le poste en permanence.

Le conseiller en aménagement que nous avons présentement dans la structure pourra se concentrer sur l'analyse de dossiers, la réglementation et la planification.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les postes d'agent du cadre bâti et de conseiller en planification seront financés à même le surplus de l'arrondissement. Les revenus importants générés par l'émission des permis seront également versés au surplus de l'arrondissement et viendront compenser les dépenses de dotation associées à la création des 2 postes.

Agent du cadre bâti (salaire médian 62 946 \$ + charges sociales 17 420 \$ + 472 \$) = 80 838 \$

Conseiller en planification ( salaire médian 73 418 \$ + charges sociales 20 751 \$ + 1335 \$) = 95 504 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Chantal MASSE, Service des ressources humaines

Lecture :

Chantal MASSE, 22 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et  
relations avec les citoyens

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-21

René GIRARD  
Directeur de l'aménagement urbain et du  
patrimoine



**Dossier # : 1173711003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, pour une durée d'un an, la création temporaire d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste au sein de la direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser la création et le comblement temporaire d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste à la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et ce, conformément aux modalités inscrite au sommaire décisionnel;

D'Imputer la dépense selon l'information financière jointe au dossier décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-28 21:23

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1173711003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, pour une durée d'un an, la création temporaire d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste au sein de la direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens - Dépense provenant du budget de fonctionnement |

**CONTENU****CONTEXTE**

Me Marie-France Paquet a été nommée directrice de l'arrondissement par intérim le 6 février 2017 et conservera, tout au long de son intérim, la gestion de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens. Compte tenu du rôle primordial de cette direction au sein de l'arrondissement et compte tenu également du nombre important de dossiers administratifs et juridiques traités par la direction, une redistribution temporaire des mandats et des tâches au sein de l'équipe permettra à Me Paquet de prendre en charge les dossiers stratégiques relevant de la direction d'arrondissement tout en maintenant la qualité du service et le soutien offert aux unités et services de l'arrondissement en matière de ressources financières, ressources humaines, greffe et secrétariat d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Nomination de Me Marie-France Paquet à titre de directrice d'arrondissement par intérim - CA17 160065

**DESCRIPTION**

La structure organisationnelle de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens prévoit un seul poste de secrétaire recherchiste et cette employée est dédiée, en grande partie, à la préparation des séances du conseil de l'arrondissement et, dans le cadre de ce mandat, au soutien des direction et des élués. Elle est soutenue par l'adjointe administrative de la direction et, au cours des prochains mois, elle travaillera en collaboration avec Me Julie Desjardins, secrétaire substitut de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Pour être en mesure de couvrir toutes les activités du greffe et de maintenir le niveau de service auquel les services sont en droit de s'attendre d'une direction conseil, nous devons revoir le partage des tâches. La création temporaire d'un deuxième poste de secrétaire recherchiste permettra à la direction d'offrir une fonction supérieure à Mélanie Diné. À ce titre, elle prendra en charge la mise à jour, le suivi et les modifications réglementaires, l'analyse juridique des dossiers, la gestion des contrats, les appels d'offres et le soutien aux unités de l'arrondissement.

Cette modification assurera le fonctionnement adéquat des deux domaines d'affaires principaux du greffe.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La fonction supérieure temporaire signifie que nous n'ajouterons aucune ressource à la structure existante de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens. Le salaire annuel de Madame Diné sera par contre majoré de 4.5 % pour refléter la promotion à un poste professionnel.

L'augmentation salariale sera puisée à même le budget de la direction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Chantal MASSE, Service des ressources humaines

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et  
relations avec les citoyens

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-22

Marie-France PAQUET  
Directrice



**Dossier # : 1173711008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, pour une durée de 12 mois, la création ainsi que le comblement temporaire du poste de technicien en ressources humaines à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement - |

Il est recommandé:

D'autoriser la création et le comblement temporaire du poste de technicien en ressources humaines à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-03 11:08

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173711008**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser, pour une durée de 12 mois, la création ainsi que le comblement temporaire du poste de technicien en ressources humaines à la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement - |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La structure d'emplois de la division des ressources humaines et des relations avec les citoyens compte 5.6 employées œuvrent réparties au Bureau Accès Montréal d'Outremont et la division des ressources humaines. Stéphanie Bossé est agente de communications sociales permanente au sein de la division et occupe depuis 2013, en fonction supérieure, le poste d'agente principale de communications sociales. À ce titre, elle coordonne et supervise les activités des agentes de communications sociales affectées au service à la clientèle en regard des activités de la Ville et de ses partenaires.

Madame Bossé a obtenu une promotion temporaire cadre de superviseur 311 au Service de la concertation des arrondissements à la division du 311 et des interventions rapides et prioritaires de la Ville. Elle devrait quitter l'arrondissement le 31 mars 2017. Puisqu'il s'agit d'une promotion temporaire, nous avons convenu qu'il était nécessaire de combler temporairement le poste de Madame Bossé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Lors de son embauche à Outremont en novembre 2012, Madame Bossé occupait le poste temporaire de technicien en ressources humaines. Comme elle avait travaillé comme agente de communications sociales au sein d'autres arrondissements de la ville avant son arrivée chez nous, elle a obtenu sa permanence à titre d'agente de communications sociales puis une promotion temporaire à titre d'agente principale de communications sociales, poste qu'elle occupe toujours aujourd'hui. Entretemps, la division des ressources humaines a comblé un poste cadre d'agent conseil ressources humaines et santé et sécurité au travail. Compte tenu des connaissances de Madame Bossé en ressources humaines et compte tenu que la division ne pouvait se permettre de combler à la fois un poste d'agente principale pour la supervision du BAM et un poste de technicien RH pour les suivis courants en

ressources humaines (Kronos, paie, rappels, mouvements registre des postes, soutien aux unités, suivi administratif des absences, des invalidité, des accidents de travail, etc.), elle a continué d'exercer ces tâches et de soutenir la division RH tout au long de sa fonction supérieure.

Il ne sera pas possible de trouver un employé capable d'effectuer les tâches BAM et RH. Son départ rend donc vulnérables autant les opérations du BAM que celles des RH. Qui plus est, les tâches administratifs RH d'un col blanc ne peuvent être effectuées par un cadre.

En ce qui a trait au BAM, tous les arrondissements de la Ville ont une structure BAM prévoyant des chefs de division et chefs de section «relations avec les citoyens». De plus, ils sont soutenus, pour la plupart, par des agents principaux en communications sociales et une équipe d'agents de communications sociales.

Pour ce qui est des Ressources humaines, contrairement à tous les arrondissement, l'équipe RH d'Outremont n'a pas de cadres conseil dédiés à chacune des accréditations et ne compte aucune ressource administrative assurant les suivis courants et le soutien à la clientèle interne.

Le budget de la direction ne nous permet pas de combler à la fois le poste d'agent principal et celui de technicien RH. À titre de chef de division ressources humaines et relations avec les citoyens, Julie Desjardins prendra en charge la supervision des activités du BAM tout en conservant la gestion de la division des ressources humaines et le soutien à la division du greffe à titre de secrétaire substitut d'arrondissement. L'embauche d'un technicien RH permettra d'assurer le suivi administratifs des dossiers RH, de dégager la C/D ainsi que l'agente conseil qui se verra confier plus de mandats RH tout en assurant le suivi des dossiers SST.

## **JUSTIFICATION**

Au cours de l'année 2018, l'activité téléphonique 311 sera centralisée au Service de concertation des arrondissement et Madame Bossé devrait être promue en permanence au sein de ce même service. Seule l'activité BAM comptoir restera en arrondissement, et avec réaménagement du BAM, le déploiement du nouveau système GDC et l'implantation du nouveau système de caisse, le BAM Outremont sera en mesure de servir tous les citoyens de la Ville, quelques soient les services offerts, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La centralisation de la téléphonie 311 et les décisions prises par la Ville dans le cadre de cette réorganisation nous permettrons de bien évaluer les besoins du BAM comptoir et de la division. Partant de là, nous serons en mesure de revoir notre structure de postes et de répartir nos ressources en fonction de nos besoins. La création du poste temporaire 12 mois de technicien en ressources humaines nous permettra de nous rendre à la centralisation 311 tout en maintenant notre soutien conseil aux unités de l'arrondissement. Ce poste pourrait être appelé à changer au cours de l'année 2018 et son statut temporaire nous donnera la marge de manoeuvre pour agir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La création temporaire du poste de technicien en ressources humaines n'engendre aucune dépense additionnelle pour la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens, au contraire, il générera des économies.

Le poste d'agent principal de communications est prévu à l'organigramme et au budget de la division des ressources humaines et relations avec les citoyens. C'est un poste appartenant au groupe de traitement 11 de la convention collective (maximum échelle 70

964 \$) alors que le poste de technicien en ressources humaines est un poste groupe 9 (maximum échelle 62 770 \$).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La structure temporaire devrait nous amener jusqu'à la réorganisation des activités du BAM en 2018 et la situation sera réévaluée à ce moment, en fonction des encadrements Ville et des budgets. Si la ressources temporaire doit être prolongée en raison des délais de la centralisation, les représentations appropriées seront faites auprès du conseil.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Jonathan ST-LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et relations avec les citoyens

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie DESJARDINS  
Chef de Division - ressources humaines et relations avec les citoyens

Le : 2017-03-03



**Dossier # : 1174328014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Renouvellement d'un membre résident au Comité consultatif d'urbanisme et prendre acte de la démission d'un membre professionnel |

Il est recommandé

**DE DÉSIGNER** M Jean-François Rivest au poste de membre résident de l'arrondissement, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, le tout pour un mandat de deux ans, conformément aux dispositions du Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme AO-2.

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de M Yann Vergriete au sein du comité consultatif d'urbanisme.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 16:46

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION****Dossier # :1174328014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Service aux citoyens                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Renouvellement d'un membre résident au Comité consultatif d'urbanisme et prendre acte de la démission d'un membre professionnel |

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*, le comité consultatif d'urbanisme est constitué d'un total de treize membres dont un ou deux membres du conseil de l'arrondissement, sept professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes et trois ou quatre résidents de l'arrondissement.

M Jean-François Rivest a été nommé à titre de membre résident pour une durée d'un an lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1er février 2016. Son poste est donc venu à échéance le 1er février 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****CA16 16 0048 - 1er février 2016**

*Nomination d'un membre résident au sein du Comité consultatif d'urbanisme*

**DESCRIPTION**

Monsieur Rivest siège toujours au comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 7.2 du règlement AO-2 qui prévoit qu'à la fin de son mandat, le membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau par le conseil d'arrondissement.

En vertu de l'article 7.1 du règlement AO-2, le mandat d'un membre peut être renouvelé.

Monsieur Rivest a manifesté son intérêt à renouvelé son mandat, le document est en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

De plus, M Yann Vergriete a annoncé sa démission pour des motifs personnels. Il y a lieu d'informer le conseil de cette démission.

**JUSTIFICATION**

Il y a lieu de renouvelé le mandat de M Rivest afin d'atteindre le nombre de membres prévus dans la composition du comité prévu à l'article 2 du règlement AO-2.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

René GIRARD  
Directeur

Le : 2017-02-09



**Dossier # : 1173489007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 1er avril au 5 septembre 2017   |

Il est recommandé:

**DE DÉSIGNER** une mairesse suppléante pour la période du 1er avril au 5 septembre 2017.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-01 21:23

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173489007**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Désignation d'une élue à titre de mairesse suppléante du 1er avril au 5 septembre 2017   |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* , le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement. L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0392 - Désignation d'un maire suppléant pour la période du 1er décembre 2016 au 31 mars 2017.

**DESCRIPTION**

Comme la mandat de la conseillère Jacqueline Gremaud, désignée comme mairesse suppléante depuis le 1er décembre 2016, se terminera le 31 mars 2017 et comme le conseil d'arrondissement ne siège pas en août 2017, il est nécessaire de procéder à une nouvelle pour la période du 1er avril au 5 septembre 2017.

**JUSTIFICATION**

*Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. 11.4)  
*Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19)

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-17

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1173489008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité sur le transport actif  |

**DE PRENDRE** acte de la démission de Madame Mariclaude Ouimet au sein du Comité sur le transport actif.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-02-20 11:52

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173489008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité sur le transport actif  |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 mai 2015, le conseil d'arrondissement a procédé à la création du Comité sur le transport actif et en a précisé le mandat. Les membres ont été choisis par le biais d'un appel de candidature publié le 14 mai 2015 dans le journal local et nommés par la suite par le conseil lors de sa séance du 6 juillet 2015.  
 L'arrondissement ayant reçu la démission de la membre MariClaude Ouimet, il y a lieu de la recevoir et d'en prendre acte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0178  
 CA15 15 0251

**DESCRIPTION**

Démission d'un membre du comité sur le transport actif

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Retrait du nom du membre sur la liste apparaissant sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1173489009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité consultatif de l'avenue Van Horne   |

**DE PRENDRE** acte de la démission de Monsieur Pierre Fontaine au sein du Comité consultatif de l'avenue Van Horne.

**Signé par** Marie-France PAQUET **Le** 2017-03-01 21:24

**Signataire :**

Marie-France PAQUET

---

Directrice d'arrondissement par intérim  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les  
citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173489009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte de la démission d'un membre au sein du Comité consultatif de l'avenue Van Horne   |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement a procédé à la création du Comité consultatif de l'avenue Van Horne et en a précisé le mandat. Les membres ont été choisis par le biais d'un appel de candidature publié le 17 novembre 2016 dans le journal local et nommés par la suite par le conseil lors de sa séance du 9 janvier 2017. L'arrondissement ayant reçu la démission du membre Pierre Fontaine, il y a lieu de la recevoir et d'en prendre acte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 16 0030  
CA16 16 0326

**DESCRIPTION**

Démission d'un membre du Comité consultatif de l'avenue Van Horne

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL  
Secrétaire-recherchiste

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-22

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens

65.01  
CA17 16

**MOTION D'UNE CONSEILLÈRE (MME POLLAK) - SÉCURITÉ DANS LES RUELLES**

**ATTENDU QU'**une pétition citoyenne a été déposée lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016 pour sécuriser les ruelles d'Outremont;

Il est proposé :

**DE MANDATER** l'administration d'Outremont afin de créer un plan directeur de toutes les ruelles d'Outremont et de travailler avec les citoyens et les membres du conseil d'arrondissement pour mieux les sécuriser.

65.02  
CA17 16

MOTION D'UNE CONSEILLÈRE (MME FORGET) - RÉFÉRENDUMS CONSULTATIFS

**ATTENDU QUE** Le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, prévoit l'abolition des référendums municipaux dans le cadre des changements de zonage;

Il est proposé :

**DE FAIRE** le nécessaire afin que cette mesure soit retirée du projet de loi, de manière à ce que les citoyens et citoyennes puissent continuer à exercer démocratiquement leurs droits les plus stricts.